

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- **Séances du Conseil Municipal**
- **État civil**

TRAVAUX

(page 6)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 7)

- **Bibliothèque**
- **Repas des plus de 60 ans**
- **Éducation**
- **Commission sociale**
- **Création d'un site internet**
- **Le recensement militaire**

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 13)

- **Abeilles**
- **Abonnés eau**
- **Carte identité et carte grise**
- **Divers**
- **Monastère de Ségriès**
- **Nouvelles du Parc du Verdon**
- **Guide du propriétaire riverain de cours d'eau**
- **Métiers de la forêt**

ANIMATIONS

(page 19)

- **Calendrier**
- **La vie associative**

PATRIMOINE

(page 25)

- **Quelques lignes d'histoire**

A VOS FOURNEAUX

(page 27)

Nature

(page 28)

- **Le loup**

INFOS PRATIQUES

(page 29)



Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

L'été s'installe après un printemps qui a été très chargé sur le plan politique par l'élection présidentielle et les élections législatives. Quatre tours de scrutin qui, peut-être, auront lassé une partie de nos concitoyens. Des élections qui ont connu une grande quantité de rebondissements et suscité une profonde transformation de la vie politique et de ses pratiques initiées depuis l'avènement de la Vème République en 1958. Qui aurait prédit, il y a un an, l'élection de notre Président Emmanuel MACRON et la majorité absolue pour son parti 'La République en Marche' ! Personne. Sa jeunesse, la volonté de rompre définitivement avec le système antérieur et les affaires touchant d'autres candidats ont certainement favorisé son élection. La nouvelle assemblée sortie des urnes le 18 juin dernier a été fortement renouvelée, rajeunie et féminisée. C'est une bonne chose pour notre démocratie et notre pays. Le seul bémol, et il est de taille, c'est le record historique d'abstentions, 57% du corps électoral ne sont pas allés voter soit par lassitude, désintérêt ou indécision. Ceci est grave et affligeant car cela fragilise la légitimité du vote et favorise la volonté d'utiliser la rue comme moyen de pression. Ce n'est pas sain pour la démocratie. Pour autant, nous souhaitons à toutes ces nouvelles têtes un bon travail. Il y en a. Toutefois, il ne s'agit pas de donner un blanc-seing à la nouvelle majorité. Dans le programme d'Emmanuel MACRON, il y a des propositions de réformes positives pour les collectivités, mais d'autres qui peuvent attiser les craintes des élus locaux : la baisse de la DGF confirmée et surtout le projet d'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des Français. Un manque à gagner pour les collectivités de plusieurs milliards d'euros qui viendraient se rajouter à la baisse des dotations de l'Etat. Le projet précise aussi que les collectivités seraient compensées par l'Etat sur les bases de 2016. Ceci a pour effet de rappeler aux élus que nous avons déjà connu ces promesses lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2009-2010. On sait ce qu'il est arrivé, les communes ont été perdantes, du moins la nôtre. Il faut préciser aussi que le doute plane sur les 20% de français restant qui continueront à payer la taxe d'habitation mais à quel taux ? Les communes continueront donc à être ponctionnées pour participer à l'effort de redressement de nos finances publiques alors que nous ne représentons que 10% de la dette publique !

A terme, la baisse répétée des ressources financières et fiscales des communes entraînera des problèmes dans la bonne gestion de celle-ci, la pérennité de bons services à nos concitoyens et surtout tarira nos capacités à investir.

Jusqu'à présent dans notre commune nous avons essayé de gérer au mieux vos deniers pour vous proposer une qualité de services et de projets réalistes pour notre village. Nous faisons attention, réduisant les dépenses de fonctionnement, n'investissant que dans l'indispensable et créateur de richesses futures. Toutefois, la baisse des dotations de l'ordre de 60 000 € sur 3 ans (baisse de la DGF et ponction par la PFIC) nous a forcés et contraints, en mars dernier, lors du vote du budget, à relever très modestement le taux des taxes locales. Ceci n'était plus arrivé depuis 2003. Il est vrai que nos taux sont parmi les plus bas du département, ils le resteront malgré cette petite hausse. Ce n'est jamais de gaité de cœur que des élus décident d'augmenter les impôts, surtout en période difficile où nos concitoyens sont très taxés. Mais nous y étions obligés au risque de baisser encore davantage les dépenses de fonctionnement au détriment de services communaux auxquels vous êtes très attachés.



***Le Maire,
Gilles MEGIS***

***Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules,
mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules***

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 15 décembre 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 29 novembre 2016, à l'unanimité.

N° 2016 - 075 Travaux école : Après avoir étudié les devis de mission architecte reçus, l'Atelier PA architecture à Roumoules est retenu. Celui-ci étant le moins onéreux. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2016 - 076 Terrasse Mairie : Après consultations et étude, accord pour la proposition à la société Segond Richier à Riez d'un montant de 26 671.25 HT. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2016 - 077 - Rapport complémentaire de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées relatif au transfert de la compétence promotion du tourisme au 1^{er} janvier 2017, dont la création d'offices de tourisme. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

Mesures de responsabilisation dans les établissements du second degré : Reporté.

N° 2016 - 078 - Délibération modificative budget Chauret 2 : au 042 7133 6 927.62, au 040 3355 29 963.81, au 042 7133 29 963.81, au 040 3355 6 927.62 ; au 011 605 - 6 036.19, au 011 6045 -17 000.00

N° 2016 - 079 - Mise à disposition de service de personnel à la DLVA : Accord pour la convention proposée. Faire délibération, à l'unanimité.

Séance du 29 décembre 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente BOURJAC C / LUCIANI parcelle ZS 227

N° 2016 - 080 Permis de construire Madame Emmanuelle RAVEL : Requête envoyée par le Tribunal Administratif de Marseille demandant l'annulation de l'arrêté du 10 novembre 2016 par lequel le Maire de Roumoules a, au nom de la commune, refuser de délivrer le permis n° 004172160003. Accord pour désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat .. à Marseille pour défendre les intérêts de la Commune et autoriser Monsieur le Maire à ester en justice

et signer toutes les pièces nécessaires et effectuer le paiement des provisions et tous les honoraires. Prendre la délibération afférente. À l'unanimité.

N° 2016 - 081 Travaux école confinement : Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, les communes doivent mettre en place des dispositifs pour sécuriser les écoles. La salle de sport est préconisée pour être le lieu de confinement. Accord pour faire les divers travaux nécessaires et faire une demande de subvention sécurisation des établissements scolaires (FIPDRA) du Ministère de l'Éducation Nationale via la Préfecture. Faire délibération, à l'unanimité. Annule et remplace celle du 29 novembre 2016.

N° 2016 - 082 Convention entre la DLVA et la SAFER : Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention dite d'intervention foncière. À l'unanimité. Faire délibération.

Séance du 7 février 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 29 décembre 2016, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Bernadet / Esteves parcelle ZB 263, Vente Chaspoul / Bienvenu parcelles F 435 et 436

N° 2017 - 001 PLU Intercommunal : la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) N°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique à la communauté d'agglomération de la compétence PLU sauf opposition des communes. La commune de Roumoules s'oppose au PLUI. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2017 - 002 Travaux école : Demander la subvention au Fond de Soutien à l'Investissement local 2017 pour ce projet. Faire délibération pour solliciter la subvention. À l'unanimité.

Repas des plus de soixante ans : demander des devis à Bondil à Moustiers, à Veith à Riez et à Xavier Meyere, Aux Milles Saveurs à Aups



N° 2017 – 003 – Logiciel et Matériel informatique

mairie : Accord pour renouveler les contrats avec changement du matériel et un ordinateur portable avec maintenance et cloud pour trois ans avec la société JVS Mairistem. Faire délibération acceptant les devis proposés pour horizon cloud village avec matériel, antivirus et logiciels. À l'unanimité.

Immeuble Villeneuve : Pour permettre les travaux et à sa demande, Monsieur Jean-Luc Ielli échangera son logement du 2ème étage contre celui du 1^{er} étage. Accord de principe. À l'unanimité

Projet supports études : À étudier.

Accord pour le devis d'altitude Paysage pour couper les 3 peupliers à la salle polyvalente. À l'unanimité.

N° 2017 – 004 - Concession pour les truffières

communales : Accord pour la concession proposée par l'ONF. Prendre la délibération nécessaire pour l'établir au nom de Monsieur Christophe MILLET, domicilié sur Roumoules pour une durée de six ans au prix de 40 euros l'hectare par an pour le lot n°2 (à côté des antennes de MCR). À l'unanimité.

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. À l'unanimité

Séance du 20 février 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 7 février 2017, à l'unanimité.

Repas des plus de soixante ans : la proposition de l'entreprise aux mille saveurs Xavier Meyere est retenue. À l'unanimité.

N° 2017 – 005 : Subventions 2017 : (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance),

(Mme Christine Deauze et Monsieur Sébastien Mohen quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules (ils reviennent en séance),

200 € à Forme détente vitalité, 150€ à l'association Echo du Colostre, 1500 € pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 500 € à l'association Moto Club de Roumoules, 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, (M. Jean Philippe LO SCHIAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 200 euros à Roumoules Savate Française Club (M. Jean Philippe LO SCHIAVO revient en séance), 150€ à l'association VOVINAM, 50 € à l'amicale Cyclotouriste Riezoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 50 € pour l'Ecole de Judo de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 150 € à l'union sportive Canton Riezois, (M. Cocuau quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € au tennis club Riezois, (M. Cocuau revient en séance), 100€ à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'A.D.A.P.E.I.,

50 € à l'association française des scléroses en plaques, 85 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50€ à l'Association PERCE-NEIGE, 85 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 85 € au COOMAID. À l'unanimité, faire délibération.

N° 2017 – 006 : Convention de Mise à disposition de services à la DLVA :

Accord pour la convention proposée. Annule et remplace celle du 15/12/2016 n°2016-079. Faire délibération, à l'unanimité.

Séance du 22 mars 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 20 février 2017, à l'unanimité.

N° 2017 – 007- Concession pour les truffières

communales : Accord pour la concession proposée par l'ONF. Prendre la délibération nécessaire pour l'établir au nom de Monsieur Christophe Millet et Monsieur Thierry Vidal, domiciliés sur Roumoules pour une durée de six ans au prix de 40 euros l'hectare par an pour le lot n°2. (à côté des antennes de MCR). À l'unanimité. Annule et remplace celle du 7 février 2017 n° 2017-004.

N° 2017 – 008 Convention entre la DLVA et la

SAFER : Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention dite d'intervention foncière. À l'unanimité. Faire la délibération. Annule et remplace celle du 29/12/2016 n° 2016-082.

Terrasse Mairie : Annulé.

N° 2017 – 009 Emprunts pour travaux école et

lotissement Chauret 2 : Accord pour autoriser Monsieur le Maire à lancer des consultations auprès d'organismes bancaires pour financer ces travaux. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2017 – 010 Provision pour ouverture d'un

contentieux : Accord pour provisionner la somme de deux mille euros sur le budget 2017 pour la contentieux Ravel. Faire délibération, à l'unanimité.

Feu d'artifice : Accord pour le devis de Bugat pyrotechnie et pour la prestation sonorisation ASSV. À l'unanimité.

Site internet : A étudier.

Séance du 6 avril 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 22 mars 2017, à l'unanimité.

N° 2017 - 011 – Comptes de gestion 2016 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération.

Monsieur le Maire quitte la séance

N° 2017 - 012 – Monsieur Serge Chudzik, 1er adjoint

présente les comptes administratifs 2016 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.



Délibérations d'affectation des résultats :

N° 2017 - 013 – Pour la Commune : Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 80 788.15 euros. Report à nouveau en fonctionnement : 172 686.57 euros.

N° 2017 - 014 – Pour le budget lotissement Artisanal : Report de l'excédent de fonctionnement de 21 153.62 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 37 430.85 euros

N° 2017 - 015 – Pour le budget le lotissement Chauret 2 Report de l'excédent d'investissement de 23 036.19 euros.

Accord à l'unanimité.

N 2016 - 016 – Vote du taux des taxes des contributions directes :

La taxe habitation est à **3.46 %**.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est à **10.62 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est à **39.02 %**.

Pour un montant de 130 666 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre des produits du DC RTP, du versement du GIR et des allocations compensatrices est de 79 331 euros

Faire la délibération, deux abstentions et 11 pous dont deux pouvoirs.

Budgets primitifs 2017 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Ceux –ci sont adoptés à l'unanimité.

N° 2017 - 017 – Travaux école Pierre Guillaumond : Accord pour une autorisation de programme et de crédit de paiement pour les travaux de l'école d'un montant de 216 000 euros TTC qui seront faits sur les années 2017 et 2018. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2017 - 018 – voirie 2017 : Accord pour le projet voirie route de Puimoisson (de la D952 à Chauret). Demander la subvention FRAT à la Région. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2017 - 019 – voirie 2017 : Demander la subvention amendes de police au Département 04. Faire délibération à l'unanimité

N° 2017 - 020 – voirie 2017 : Demander le fonds de concours de la DLVA. Faire délibération à l'unanimité

N° 2017 - 021 – Terrasse Mairie : Demander la subvention le fonds de concours de la DLVA pour ce projet. Faire délibération à l'unanimité

Séance du 26 avril 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 6 avril 2017, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Antetomaso / Cardinale F58.

Cérémonie du 8 Mai : Commander la gerbe à Fleur de Jade à Manosque. Cérémonie à 11h30

N° 2017 - 022 – Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2017. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2017 - 023 – Poètes des Hautes Terres : Cette association propose de réaliser des manifestations en 2017 sur notre Commune. Accord pour verser une subvention de deux cents euros. Faire délibération. 9 voix pour dont un pouvoir 2 abstentions.

N° 2017 - 024 – Fonds de Solidarité pour le logement : Information de la participation pour 2017 de 0,61 € par habitant soit 455.67 €. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2017 – 025 - SDE 04 : le Comité syndical a décidé de transférer son siège social au 5 rue Bad Mergentheim à Digne les Bains. Accord pour cette modification statutaire. Faire la délibération. 10 pous dont 1 pouvoir. 1 contre.

N° 2017 – 026 - Demander classement Commune sinistrée par le gel des nuits du 18 au 21 avril 2017 où la température est descendue à – 6°. Faire délibération. A l'unanimité.

Rideaux occultants pour l'école : Accord pour le devis de la société TRIDECO d'un montant de 3 192.99 HT. A l'unanimité.

Tables pliantes pour la cantine de l'école : Accord pour le devis de la société WESCO pour deux tables d'un montant de 565.87 HT. A l'unanimité.

Bulletin Municipal : demander des devis pour l'impression du bulletin.

Association intercommunale les chemins de la Rabasse : A étudier.

Indemnités forfaitaires complémentaires élections : Accord pour les verser à Mme Sylvie Riggi pour les élections présidentielles et législatives. A l'unanimité.

Séance du 29 mai 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 26 avril 2017, à l'unanimité.

DPU non exercés : Vente MIETTE / LUSTIERE ZC 45
Vente COLLOMP / BIZOT ZS 36

N° 2017 - 027 – Avenant n°3 à la convention instruction autorisation urbanisme avec la DLVA

Accord pour cet avenant qui concerne la nouvelle procédure de consultations des services ayant un avis à donner sur les autorisations d'urbanisme. Faire délibération. À l'unanimité.

Conférence Intercommunale du logement (CIL) mise en place par la DLVA : La commune souhaitant être représentée au sein de cette instance, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Gilles PRIN-ABEIL comme représentant titulaire et M. Alain COCUAUD comme représentant suppléant. A l'unanimité

N° 2017 - 028 – Travaux Ecole : Faire délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la demande du permis de construire pour les travaux de l'Ecole Pierre GUILLAUMOND, à l'unanimité.

N° 2017 - 029 – Sollicitation de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2016 ayant eu des conséquences sur les bâtiments (fissures). Les personnes ayant eu des dégâts peuvent encore déposer un courrier en Mairie. Faire délibération à l'unanimité.



LA VIE MUNICIPALE

N° 2017 - 030 – Immeuble 11 rue de Villeneuve : Faire délibération pour résilier le bail de Monique AULAGNET au 12 juin 2017, à l'unanimité. Prévoir des travaux

Convention Pâturage : Accord pour que l'ONF établisse une convention pluriannuelle de pâturage entre la commune et Monsieur FRANCINI Sébastien et Monsieur FANGUAIRE Guillaume. A l'unanimité.

Accord pour le devis de la société Gervasoni pour le débroussaillage. A l'unanimité

Impression du bulletin municipal : Accord pour le devis de la société IPB à Toulon d'un montant de 1 650 euros ht. A l'unanimité.

N° 2017 - 031 – voirie 2017 : Demander le fonds de concours de la DLVA. Faire délibération à l'unanimité

N° 2017 - 032 – Terrasse Mairie : Demander la subvention le fonds de concours de la DLVA pour ce projet. Faire délibération à l'unanimité

N° 2017 - 033 – Modification des statuts de la communauté d'agglomération DLVA : Faire délibération pour approuver le projet de modification statutaire actant de la sortie de Saint Maime. 1

CONTRE, 2 Abstentions, 10 POURS dont 1 pouvoir

Projet Ecole : demander des simulations de prêt (avance de trésorerie et de subventions auprès du crédit agricole, banque populaire, société générale et LCL)

Séance du 22 juin 2017

Adoption du compte rendu de la séance du 29 mai 2017, à l'unanimité.

Programme d'électrification 2017 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2018 : 1 - enfouissement réseaux électriques rue de Cayoni et rue des Remparts, 2 Quartier de Béard, 3-rue de la Garenne jusqu'à la place de la Farigoule, 4 -rue des Romarins et 5-rue des Lavandes. À l'unanimité.

N° 2017 - 034 – Panneau lumineux : Accord pour le devis de la société ID SYSTEM pour un montant de 14 676.00 euros HT plus un abonnement téléphonique pour échange de données

Raccordement réseau électrique : Accord pour la proposition de raccordement envoyée par Enedis pour le raccordement au réseau électrique pour un montant de 990.84 euros HT

Installation : Accord le devis de l'entreprise CMTP pour l'implantation d'un montant de 1 300.00 euros HT et le devis de l'entreprise Angilieri pour le raccordement d'un montant de 855.00 euros HT.

Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2017 - 035 – Immeuble 11 rue de Villeneuve 2eme étage : Faire délibération pour résilier le bail de Monsieur Jean-Luc IELLI au 31 juillet 2017 à condition que toutes les formalités soient en règle, à l'unanimité.

N° 2017 - 036 – Immeuble 11 rue de Villeneuve 1er étage : Faire délibération pour établir un bail à Monsieur Jean-Luc IELLI à compter du 1er août 2017 pour un montant de 325 euros. Faire délibération, à l'unanimité.

Immeuble 11 rue de Villeneuve 2eme étage : Mettre affiche pour louer cet appartement au 1er septembre 2017. Loyer 325.00 euros par mois. Prévoir une caution solidaire et un mois de caution.

Immeuble 11 rue de Villeneuve rez de chaussée : Mettre affiche pour louer cet appartement au 1er septembre 2017. Loyer 250.00 euros par mois. Prévoir une caution solidaire et un mois de caution.

N° 2017 - 037 – Mission Coordinateur Sécurité Santé (SPS) travaux école : la société Veritas est retenue pour cette mission. Accord à l'unanimité pour ces honoraires d'un montant de 1 380 € HT. Faire délibération.

N° 2017 - 038 – Mission Contrôle technique (CT) travaux école : la société Veritas est retenue pour cette mission. Accord à l'unanimité pour ces honoraires d'un montant de 2 560.00 € HT. Faire délibération.

N° 2017 - 039 – Mission BET travaux école : la société SAS B2M est retenue pour cette mission. Accord à l'unanimité pour ces honoraires d'un montant de 2 406.00 € HT. Faire délibération.

N° 2017 – 040 -- Clôture grillage école : accord pour le devis s'élevant à 1167.43 euros HT de la société Mandati Matériaux pour la fourniture du grillage et piquets. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2017 – 041 -- Climatisation cantine : accord pour le devis s'élevant à 5 010.34 euros HT de la société Electrim Eric Nicolas pour la fourniture et l'installation d'un climatiseur mural dans le local de la cantine. Faire délibération. A l'unanimité

N° 2017 - 042 – Délibération modificatives budget commune : + 48 448 € au 73221, + 3 500 € au 739223 et + 5 700 € au 2051-94 ; - 3 500€ au 022, - 800 € au 2158-130, - 48 448€ au 7323, - 4900 € au 2183-94. Faire délibération. A l'unanimité.

Plan de formation 2017 : accord pour le plan de formation présenté. A l'unanimité.

Projet lotissement Chauret 2 : demander des simulations de prêt avance de trésorerie en attente de vente de lots auprès du crédit agricole, banque populaire, société générale et LCL

Séance du 03 juillet 2017

N° 2017 - 043 – Rythmes scolaires : le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire est paru au journal officiel le 28 juin 2017. Le conseil Municipal est favorable à la restauration de la semaine des quatre jours. De plus les membres du conseil d'école se sont prononcés majoritairement en faveur du retour de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017. Accord pour ce changement de rythmes, à l'unanimité. Faire la délibération.

N° 2017 - 044 – Prêt pour travaux école : Après avoir fait des demandes à plusieurs banques, seul le Crédit Agricole a répondu avec une proposition très intéressante. Accord pour faire un prêt de 60 000 € au taux fixe de 0.87 % sur 7 ans et un prêt relais en attente de subventions de 179 000 euros, taux fixe de 0.85 % durée 21 mois. Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cet emprunt.



LA VIE MUNICIPALE

Secrétariat de la Mairie

Horaires

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Fermeture

Vendredi 14 juillet 2017

Lundi 31 juillet 2017

Lundi 14 et Mardi 15 août 2017



***Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations
sur la commune sur le site internet de la DLVA :***

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>

État Civil

NAISSANCES

9 décembre 2016	Antoine, Sébastien, Torcuato ROBERT
12 décembre 2016	Mathéo, Emmanuel, Berto, Jacques LEONETTI
17 mars 2017	Robin, Florian, Louis SIMON



*Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre
nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez
nous l'envoyer directement par mail à l'adresse
suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr*

Décès et inhumations

4 janvier 2017	Mme Pierrette FERRY épouse BIANCO
5 février 2017	M. Serge ALPE
10 mars 2017	M. François HENRY
15 mars 2017	M. Roland SAPONE
25 mars 2017	M. Jacques JUMAS
9 mai 2017	Mme Yvette BAUDOUIN
Juin 2017	Mme Renée BLANCHARD née MOLLARD



REALISES au 1^{er} semestre 2017

Au cours de ce 1^{er} semestre, des travaux généraux étaient prévus mais pour des raisons liées au planning des entreprises, ceux-ci ne débiteront qu'en septembre .

La Signalétique, tant attendue, a été posée aux endroits prévus. Elle est très esthétique et conforme au Schéma Départemental. Nous avons bénéficié d'une subvention de la région PACA.



Travaux d'amélioration de l'appartement rue de Villeneuve ont été réalisés par des entreprises locales.

Le parc informatique du secrétariat de mairie a été renouvelé avec de nouvelles applications permettant ainsi d'être plus efficace dans l'organisation du travail de nos secrétaires de mairie.

A venir

La pose d'un panneau d'information lumineux : il sera posé sur une parcelle communale en bordure de la RD952 au lieu-dit l'hubac du Cimetière. Il permettra à nos habitants mais aussi aux personnes de passage d'être informés sur la vie municipale et de toutes les manifestations prévues sur la commune. La société a été choisie. Nous avons bénéficié d'une subvention.

La terrasse devant la mairie au dessus du local commercial : les travaux de restauration et d'étanchéité vont commencer rapidement. C'est l'entreprise locale Segond Richier qui a été retenue pour ces travaux. Le projet a été subventionné.

Groupement de commande Sud Verdon : dans le cadre de ce groupement créé en 2016 avec 8 autres communes, dont Valensole qui l'a intégrée cette année, nous allons réaliser une partie de la voie communale Route de Puimoisson depuis la RD 952 jusqu'au pont dit « rouge » en face Chauret. Portion de route très dégradée, des travaux de décaissement, de recharge de bande de roulement en enrobé permettront de rendre à cette route très fréquentée, toute la sécurité qu'elle mérite. Nous avons sollicité les financements de la Région (FRAT), le Département (Amendes de Police) et le Fonds de concours de la DLVA.

A l'école : Vaste chantier qui se déroulera sur 2 années à partir de la fin 2017 car certains travaux ne pourront être faits qu'en période de congés scolaires : verrière, chauffage, isolation, électricité, VMC, peinture. Le permis de construire va être déposé. En septembre, la consultation des entreprises va commencer. Un chantier de 180 000 euros environ. Nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 40 000 euros au titre de la DETR et nous avons également demandé le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) qui devrait abonder la partie non encore subventionnée. Ce projet a été aussi inscrit par la Commune au Contrat de Ruralité porté par la DLVA et l'Etat. Nous aurons la possibilité de parler de l'avancement de ce chantier dans de prochains bulletins municipaux.

Chauret : le projet de lotissement suit son cours. La consultation des entreprises débutera cet automne et les travaux en fin d'année certainement.

BLAGUE

Un locataire à son propriétaire.

- Il y a des souris dans mon appartement.
- C'est impossible, dit le propriétaire, cet appartement est impeccable.
- Je vous dis qu'il y a des souris. Venez, je vais vous les montrer.

Le locataire met un petit morceau de fromage par terre et une souris traverse la pièce si vite qu'ils ont du mal à la voir passer.

- Ce n'est pas concluant, dit le propriétaire, je ne l'ai pas vu passer.
- Je vais jeter une poignée de morceaux de fromage, vous verrez bien.

Le locataire jette sa poignée de fromage. Arrivent alors, une, deux, trois souris, un poisson rouge et une 4^e souris.

- Avez-vous vu maintenant ?

- Oui, j'ai vu. Mais j'ai aussi vu un poisson rouge. Qu'est-ce que ça signifie ?

- Régions d'abord le problème des souris, ensuite nous parlerons du problème d'humidité.



Bibliothèque



Durant les mois de juillet et août,
votre bibliothèque reste ouverte.

Tous les mercredis de 15 h à 19 h

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Retour des livres

Nous invitons les personnes qui auraient emprunté des livres, il y a quelques années et qui les auraient oubliés dans un petit coin de leur domicile, à nous les ramener. Avant d'être en réseau avec la DLVA, notre ordinateur nous a lâché en emportant avec lui tous ses secrets. Ainsi nous savons qu'il manque des livres mais nous ne savons pas qui les a empruntés.

Nous espérons que les emprunteurs nous les ramènent, mais le temps passe...

Nous comptons sur vous pour vérifier vos bibliothèques et nous ramener ces retardataires soit à la bibliothèque les mercredis après-midi, soit à la mairie ou encore à la poste.

Nous comptons sur vous, certains de ces livres nous ont été demandés...

Qu'est-ce qu'on peut emprunter !!!!

Vous pouvez trouver à la bibliothèque pour les jeunes et les plus âgés, plusieurs DVD de l'émission « c'est pas sorcier ». Ils sont encore disponibles à Roumoules durant quelque temps avant de partir pour une autre bibliothèque.

Vous trouverez aussi :

Des abonnements à « Géo », « XXI » et des abonnements sur le jardinage, des romans, des romans policier, des DVD, des bandes dessinées, des livres de science-fiction, des bibliographies, des livres régionaux.

N'hésitez pas à nous demander des documents, nous pouvons toujours demander aux autres bibliothèques

On recrute...

Nous invitons les personnes qui le souhaitent à rejoindre l'équipe de bénévoles pour les permanences ou des animations. N'hésitez pas à passer à la bibliothèque le mercredi après-midi.

Les animations

Les bénévoles de la bibliothèque du village organisent des ateliers à thèmes pour les élèves de l'école.

Ce trimestre les maternelles ont participé à deux ateliers: L'Afrique et l'Amérique du sud.

Au programme: Situer le pays sur notre terre, découvrir sa faune, sa flore, une activité manuelle en relation avec le thème, musique et danse et pour finir lecture d'albums et prêts de livres.

Les élèves de primaires se sont vus proposés deux thèmes: La cuisine française et les grandes villes.

Les élèves sont partis à la découverte de plusieurs plats régionaux (bouillabaisse, Flammekueche, Bourride etc...).

Reconnaître Marseille et Paris par leur localisation et leurs grands monuments, suivi d'un atelier dessin : apprendre à dessiner la Tour Eiffel.

Un grand merci à Annick, Annie, Concetta, Michelle, Marie, Michel et Daniel pour leur accueil et investissements.



Ces journées se sont terminées le 12 juin pour les petites et les grandes sections avec le thème de la transhumance. Une malle explicative a été mise à disposition par la DLVA et Jean, le pastre de Roumoules est intervenu.

En souhaitant que nous pourrions renouveler cette expérience pour la prochaine rentrée scolaire.



Prochainement



Poètes des Hautes Terres

11 novembre 2017

à la salle polyvalente



Repas des plus de 60 ans

Le repas des anciens s'est déroulé le 5 mars. Comme à l'accoutumée, les participants étaient venus nombreux, dans une ambiance conviviale, pour le plaisir de tous.

C'est Xavier MEYERE, traiteur des « Mille Saveurs » à Aups, qui avait préparé le repas, apprécié par tous. L'animation musicale était assurée par Louis Soulan et les « Toto Boys ».



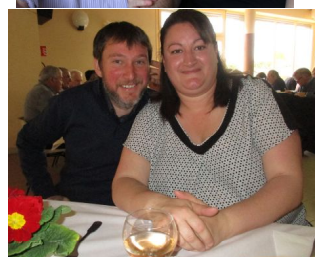
*La salade terre-mer : terrine de sanglier,
Magret fumé et saumon*

Queue de lotte au curry

*Mijoté d'agneau et brunoise de légumes
Avec écrasé de pommes de terre au pistou
et flans de légumes*

Brie, bleu, chèvre et mesclun

Tiramisu aux spéculos / café et flân



Éducation



ECOLE

GARDERIE / TAP

CANTINE

Rentrée des classes,
le jeudi 4 septembre 2017

La cantine reprendra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Prix du repas de cantine : 3,65 € (*Tarif Juin 2017*)
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement (**dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2017**).

La garderie reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi
- Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50

(**dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2017**).



L'inscription à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Permis vélo à l'école

Le 4 mai tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2 ont été encadrés par les bénévoles de la prévention MAIF afin de les sensibiliser sur les devoirs et les dangers de la conduite à vélo.

Deux ateliers se sont succédés :

- Reconnaissance des panneaux routiers et conduite à tenir.
 - Atelier pratique dans la cour avec circuit in -situ.
- Bravo à tous nos élèves qui ont passé leur permis avec succès.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles de la prévention MAIF pour leur travail et leur patience



Spectacle de fin d'année (*article du journal la Provence*)

Comme toutes les années, les élèves de l'école primaire de Roumoules avaient préparé un beau spectacle de fin d'année. Il se déroulait au city parc. Sur des musiques traditionnelles de Provence, du Languedoc et du Dauphiné mais aussi du Danemark et de l'Ecosse, les élèves étaient accompagnés par Martine et Thomas, musiciens qui se produisent lors des bals de l'USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire). Chacun a rivalisé de talent. Les plus petits ont été aidés par les plus grands et tous ont démontré leur savoir-faire et leur sens du spectacle. Le public venu en nombre a été enchanté par la représentation. Un buffet-goûter était ouvert pour tous les enfants avec des gâteaux et des boissons apportés par les parents



L'ACTIVITE COMMUNALE

Le Carnaval

L'école a défilé dans les rues de Roumoules à l'occasion du Carnaval le jeudi 30 mars. Enfants, enseignants et parents ont animé les rues du village pour la plus grande joie de tous avec un final en chanson sur le City parc.

Merci à tous les parents pour les gâteaux.

L'école a offert les rafraichissements pour ce super goûter.



Notre séjour scolaire à Port-Cros

Nous sommes partis le lundi 15 mai à 5h40 en bus. Nous nous sommes rendus au port de Hyères pour prendre le bateau Méditerranée XV. Tout au long de la journée nous avons fait différentes activités : découverte des plantes de l'île sur le sentier des plantes avec une animatrice nature nommée Carine, rallye photo autour du fort de l'Eminence, notre centre d'hébergement et projection d'un film sur Port-Cros et sa réserve naturelle.

Les jours suivants nous avons réalisé une course d'orientation avec les azimuts de la boussole, découvert le fonctionnement de la chaîne alimentaire, la lecture de paysage, mené une enquête au village pour apprendre à le connaître, observé les animaux nocturnes et les étoiles, réalisé du Land 'Art, observé avec un aqua scope le fond de l'eau, découvert l'utilité de la posidonie (plante à fleur aquatique), et la présence du discoglosse (un crapaud) et fait un rallye photo sur le chemin pour aller à la plage.



Au cours de ce séjour, nous nous sommes rendus sur deux plages, à la pointe du Cognet, à un barrage, au fort de l'Estissac et du moulin, au village. Que de paysages extraordinaires ! Les repas du cuisinier du Fort étaient excellents, les découvertes de la faune et la flore nous ont particulièrement marqué. Nous en gardons un super souvenir !

Un grand merci :

– aux intervenants et accompagnateurs : Gauthier, Carine, Nicolas, Rudy, Cathy, Pascale, Vincent et lamaïtresse.

– À tous nos parents

– aux commerçants de Roumoules, Riez, Puimoisson, Valensole, Montagnac, Sainte-Croix

– à toutes les personnes qui ont participé à financer notre séjour

La classe de CM1-CM2



Commission sociale

Ce semestre la Commission Sociale de la Mairie, présidée par Madame Concetta ZUNINO (2°adjoint) épaulée par Alain COCUAUD (conseiller), n'a pas chômé.

Que ce soit pour des appuis techniques à la recherche d'emploi :

- Elaboration de curriculum vitae
- Lettres de motivation
- Recherche de formation
- Contacts avec les partenaires sociaux (Mission Locale, Pôle Emploi, C.M.S. Etc....).

Ou pour du travail en liaison avec les Assistantes Sociales du secteur :

- Demandes de R.S.A. (activité).
- Aides au logement (demande de logements sociaux).
- Aides aux transports.
- Attribution d'aides alimentaires.

Les activités ont été nombreuses et multiples, est-ce un signe des temps?

Grace au nouveau matériel informatique acquis récemment par la Mairie nous serons à même de vous aider pour la rédaction de courriers vers diverses administrations et dans le futur pour vos déclarations fiscales qui devront se faire impérativement par internet.

Pour contacter les membres de cette Commission Municipale il vous suffira de passer à la Mairie pour prendre un rendez-vous ou de joindre:

Madame ZUNINO au : 06.14.14.07.75.

Monsieur COCUAUD au : 06.25.72.81.43

N'hésitez pas, la confidentialité fait partie de notre éthique.

Alain COCUAUD

Création d'un site internet

Votre Maire et son Conseil Municipal ont la volonté de promouvoir l'image de marque de la Commune de ROUMOULES.

Comment informer mieux et plus vite les habitants, attirer des visiteurs, des vacanciers, des entreprises et faire connaître notre village.

Cela passe par l'utilisation de moyens modernes de communication et principalement par la création d'un site internet dédié à la Commune. Cette éventualité est actuellement à l'étude. La création de ce site offre des possibilités importantes de répandre à travers la France et même l'EUROPE l'image de notre Commune et du si beau département des Alpes de Haute Provence. Cela a un coût très raisonnable.

Mais l'on n'a rien sans effort, pour être souvent visité un site internet doit « vivre ». C'est-à-dire que des mises à jour régulières doivent impérativement être effectuées. **Cette tâche ne peut pas incomber aux seuls membres du conseil municipal.**

Il sera donc nécessaire de créer une « commission extra-municipale » composée de citoyens bénévoles et d'élus afin de faire vivre le site.

Si vous vous sentez concernés, vous pouvez remplir le bon de participation ci-dessous et le déposer en Mairie. Vous serez prochainement contactés.

Ce futur site ne pourra être créé et vivre que par et pour vous

BULLETIN DE PARTICIPATION AU SITE INTERNET

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....



Le recensement militaire



JDC
**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !**
**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation
à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

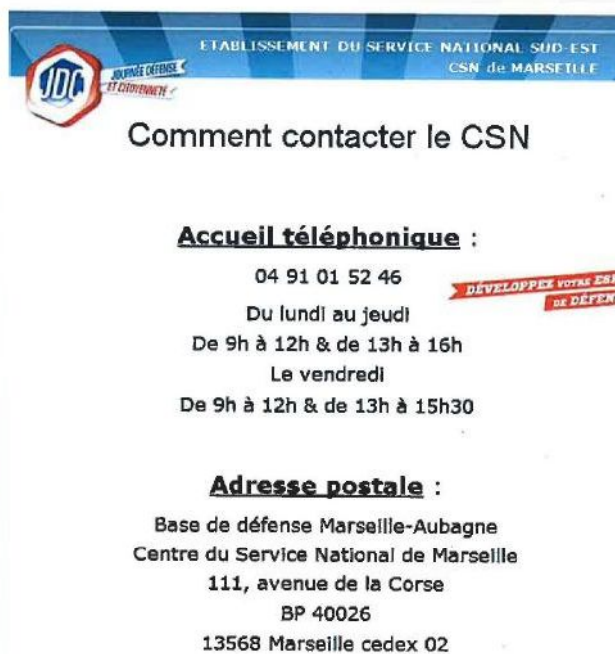
PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement
est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service nationaux»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

**RECRUTEMENTS
ET CONTRATS
AU 1008**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



**ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL SUD-EST
CSN de MARSEILLE**

Comment contacter le CSN

Accueil téléphonique :
04 91 01 52 46
Du lundi au jeudi
De 9h à 12h & de 13h à 16h
Le vendredi
De 9h à 12h & de 13h à 15h30

Adresse postale :
Base de défense Marseille-Aubagne
Centre du Service National de Marseille
111, avenue de la Corse
BP 40026
13568 Marseille cedex 02

PLUS D'ACCUEIL PHYSIQUE



www.defense.gouv.fr/jdc

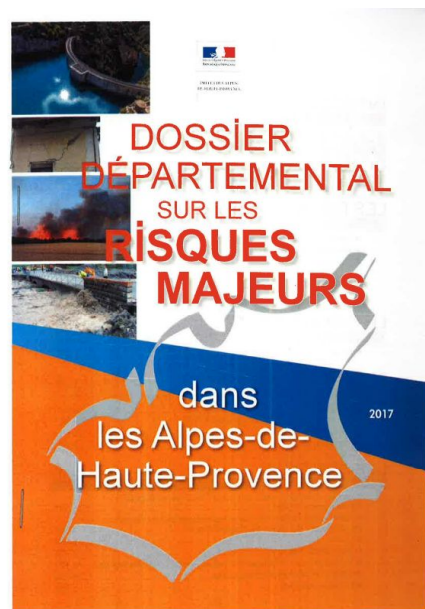


Divers

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de 2017, document visant à informer le public sur les risques majeurs et à exposer les mesures de prévention pour en limiter leurs effets vient d'être mis à jour.

Cette nouvelle édition est consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute Provence <http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr> rubrique « politique publiques »- sécurité et protection des populations- protection civile-les risques majeurs.

Ce document est également disponible à la consultation en mairie.



**DOSSIER
DÉPARTEMENTAL
SUR LES
RISQUES
MAJEURS**

dans
les Alpes-de-
Haute-Provence

2017

Abeilles



L'Association européenne d'Apiculture Vivante basée à Digne Les Bains vous fait savoir qu'elle **enlève gratuitement les essaims d'abeilles**.

Plus particulièrement dans le pays dignois, pays de Saint-André et en général dans tout le 04.

Ces essaims naturels serviront à mettre en place des ruchers conservatoires d'abeilles locales qui seront sélectionnées au fur et à mesure des années. Ceci afin de retrouver notre abeille régionale plus résistante à tous les déboires qu'elle subit.

Nous sommes à votre disposition sur simple demande au numéro : 06 37 17 64 07.

Association Européenne d'Apiculture Vivante
14, rue du Dr Honnorat
F-04000 Digne les Bains
Tél: +33 (0)6 30 30 22 46

contact@aeav.eu
www.association-europeenne-apiculture.com

Abonnés eau

Le portail pour les abonnés de la Régie de l'eau et l'assainissement de la DLVA c'est :

- un portail facile d'accès et rapide
- des téléservices pratiques
- des paiements sécurisés
- une information complète sur l'eau



Avec **Webabonnés de l'eau** vous pouvez :

- payer votre facture en ligne
- souscrire une demande d'abonnement ou de résiliation
- déclarer un index
- consulter votre facture ou télécharger un duplicata
- modifier votre adresse ou moyen de paiement

Webabonnés de l'eau

DLVA Régie de l'eau potable et de l'assainissement
1 rue du Château - BP20 - 04180 VILLENEUVE
Tel : 04 92 78 41 33 regieeau@dlva.fr
webabonnes.dlva.fr - dlva.fr

Se connecter
webabonnes.dlva.fr



dlva.fr



Carte identité / carte grise

Concernant **les cartes d'identités ou les passeports**, la Mairie de Riez ne reçoit que sur rendez-vous les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Prendre rendez-vous au 04.92.77.99.07

**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

MES DÉMARCHES à portée de clic !



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ✓ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ✓ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ✓ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ✓ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ✓ Je rassemble les pièces justificatives.
- ✓ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ✓ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE**

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Concernant **la carte grise**, après une perte, un vol ou une détérioration

DÈS LE 2 JUIN 2017

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !

- Je fais mes démarches en ligne pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur demarches.interieur.gouv.fr

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Je peux désormais effectuer ma demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture.
Cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- perte
- vol
- détérioration.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ✓ Je clique sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration ».
- ✓ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ✓ Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à mon ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- ✓ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou gendarmerie.
- ✓ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

**PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE**

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Divers

Deux chevriers au village, sinon rien !

Article de la Provence



Bruno Carron (à gauche) et Aurélie Préau (à droite) sont notamment présents sur le marché de Riez.

/ PHOTOS R.M.

Roumoules possède une particularité bien à elle : en effet, ce n'est pas un, mais deux chevriers qui œuvrent sur la commune !

En 2005, Bruno Carron, titulaire d'un Baccalauréat agricole, s'installe sur la commune de Roumoules. Dans sa ferme "La Sabeyanne" il élève une trentaine de chèvres communes provençales et fabrique ses fromages. De petites tommes, du bleu de chèvre et de grosses tommes à pâte pressée - avec même

certains fromages aromatisés au safran, à la tapenade ou à la lavande...

Toutes les productions de Bruno sont vendues sur le marché de Riez. En plus de ses fromages, il propose des sirops aux plantes aromatiques et au safran. Il vend aussi du safran en filament qu'il produit, des herbes séchées et des huiles essentielles de plantes cultivées en bio sur son exploitation mais aussi de lavande fine sauvage cueillie sur le Mont De-

nier. Il fait partie de l'organisation WWOOF France, une association qui œuvre pour la transmission des savoir-faire agricoles bio, et un mode de vie écologiquement et socialement durable. Depuis janvier 2014 et à la suite du décès de sa mère, Aurélie Préau a repris le troupeau de chèvres maternel et l'a agrandi jusqu'à 50 têtes. Elle élève essentiellement des communes provençales, mais sélectionne ses bêtes au caractère plus qu'à la race. Grace aux subven-

tions d'installation elle a pu moderniser sa fromagerie. Ses pâturages s'étalent dans les bois communaux et les bois de l'ONF sur 60 ha.

Après la mise bas de ses chèvres Aurélie vous attendra dès le 1^{er} avril sur les marchés de Riez, pour la vente de ses fromages. Et même si, pour une personne seule, la quantité de travail peut paraître parfois pesante, cette jeune éleveuse reste passionnée par son métier...

R.M.

Monastère de Ségriès

Depuis plus de 30 ans, CREA-LANGUES organise des cours de français en immersion qui pourraient vous intéresser. Ces séjours d'une ou deux semaines s'adressent à un public international, venant des 4 coins du monde. Après un audit en septembre dernier, nous avons obtenu le label qualité FKE (Français Langue Etrangère) décerné par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la culture et de la communication et des Affaires étrangères et européennes. Nous avons obtenu 3 étoiles.

Informations et réservations : info@crealangues.com

Tel depuis la France : 04.92.77.74.58 / Tel depuis l'étranger : +32.51.31.97.42 www.crealangues.com

Au monastère, nous recevons également des groupes tout au long de l'année pour des séminaires d'entreprise, stages, colloques, mariages et évènements. L'offre des stages est très variée : stages d'écriture, yoga, danse...

Hébergement et restauration.

Nous disposons de plusieurs salles, 25 chambres et d'une chapelle rénovée.

Les contacts pour en savoir davantage :

www.monastere-de-segries.com

Tel : 04.92.74.64.12 ou 06.78.75.61.98



Nouvelles du Parc du Verdon



Le Parc Naturel Régional du Verdon fête ses 20 ans en 2017.

Plusieurs actions sont prévues :

- Animations festives, conférences, spectacles, sorties et balades... avec l'aide d'une quarantaine de partenaires pour fêter le Verdon avec le Parc.
- Une journée anniversaire : prévue le 23 septembre à Moustiers-Sainte-Marie au domaine de Valx-Maison du Parc. Le Parc accueillera les habitants et les acteurs qui font vivre ce territoire. Balades, marché, visites et ateliers de la ferme pédagogique...
- Une édition : un bel ouvrage écrit pour et par le territoire. Vous y trouverez les patrimoines du Verdon, les communes du Parc, des conseils pratiques, des dates clefs... Et d'autres surprises à découvrir dès sa sortie prévue pour mars 2018.

PACT Satellite



Le projet 2014-2019 de PACA THD opte pour une combinaison des différentes solutions technologiques : montée en débit, fibre optique, amélioration de la collecte, équipement satellitaire.

Dans ce cadre, depuis le 1^{er} janvier 2016, PACA THD en collaboration avec son délégataire, PACT, proposera un nouveau dispositif d'inclusion numérique.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Votre habitation, votre administration, votre association ou votre entreprise se situe dans une zone non éligible ou mal desservie par l'ADSL (débit inférieur à 2 Mbits) ?

Les nouvelles offres satellites délivrent un service Internet jusqu'à 18 Mbits pour un abonnement mensuel à partir de 19,90 € selon le fournisseur d'accès à Internet (FAI) choisi.

Selon les conditions d'obtention, PACT vous permet de bénéficier d'une aide financière de 50% du coût d'acquisition du Kit Satellite plafonnée à 200 € et d'une aide à hauteur de 100 € pour couvrir une partie des coûts d'installation si le demandeur faisait intervenir un professionnel installateur.



Zoom sur PACA THD

PACA THD a été créé par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes afin de mettre en œuvre un réseau public d'infrastructures de communications électroniques, en complément de l'initiative privée.

Si votre PACT Satellite est accordé, vous pouvez choisir votre FAI ci-dessous :

Alsatis www.alsatis.com 0 811 955 910	Connexion verte www.connexion-verte.fr 0 805 18 18 18	IDHD www.idhd.fr 0 820 770 771	Nordnet www.nordnet.com 0 800 66 55 55
Ozone www.ozone.net 0 973 01 10 00	Sat2way www.sat2way.fr 0 850 690 690	Viveole www.viveole.fr 0 978 233 333	

Quelle est la démarche à adopter pour en bénéficier ?

- 1 Remplissez le formulaire au dos et retournez-le, accompagné d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...), à l'adresse suivante :
PACT
9200 Voie des Clouets
27100 Val de Reuil
- 2 Votre demande sera étudiée et une réponse vous sera adressée dans un délai de 20 jours. Celle-ci dépendra du débit maximum auquel vous pouvez prétendre auprès des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) classiques.
- 3 Si vous êtes éligible, vous pourrez alors souscrire un abonnement en joignant ce PACT satellite auprès de l'un des fournisseurs d'accès à Internet présentés au dos. Il vous sera alors facturé le kit satellite, déduction directe faite de la participation de PACA THD.

Formulaire de demande d'aide

☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone fixe _____

Si vous ne disposez pas de ligne fixe, indiquez éventuellement ci-dessous le numéro de téléphone fixe d'un voisin proche ainsi que son nom.

☐ Je souhaite faire installer le Kit Satellite par un professionnel.

Cadre réservé à PACT

Date de réception du formulaire _____

Longueur de ligne _____

Atténuation _____

Débit théorique _____

Projet de montée en débit _____ / 20

Projet FTTH _____ / 20

Passeport satellite ☐ Accordé ☐ Refusé



Guide du propriétaire riverain de cours d'eau

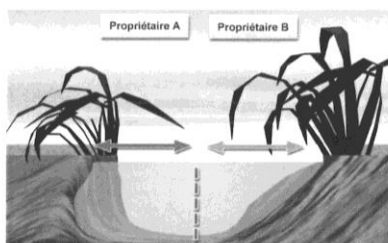
Ce guide vous éclairera sur la réglementation en vigueur et la gestion à appliquer aux cours d'eau non domaniaux. L'application de la réglementation est confiée aux services de la Police de l'eau et de la Pêche dont les coordonnées sont inscrites au verso.

Les droits du propriétaire riverain

Propriété du lit

« Art. L215-2 du Code de l'Environnement »

Lorsque la rivière traverse une propriété, son lit* appartient au propriétaire du terrain. Mais pas l'eau car c'est une ressource vitale qui appartient à tous. Dans le cas où la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire. Comme toute propriété privée, le propriétaire riverain peut interdire l'accès de ses berges au public.



Le droit de pêche

« Art.L435-4 à 5 et R435 à 439 du Code de l'Environnement »

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation. Il peut signer s'il le souhaite un bail de pêche avec une association de pêche (AAPPMA) ou la fédération départementale. Par ce document, il leur procure le droit de pêche sur ses terrains en échange de la réalisation de l'entretien réglementaire.

Le droit de l'usage de l'eau

« Art. 644 du Code Civil »

Le propriétaire peut utiliser l'eau à des fins domestiques, mais un débit minimum doit toujours être laissé dans la rivière pour garantir la survie des espèces qui la peuplent.

Le droit d'extraction de matériaux

« Art.552 du Code Civil »

Le propriétaire riverain peut disposer des matériaux déposés par la rivière dans la partie du lit qui lui appartient, néanmoins les prélèvements sont soumis suivant leur nature et leur volume, à une demande d'autorisation auprès de la police de l'eau.

Les règles de base :

Afin de ne pas perturber l'équilibre et le fonctionnement naturel du cours d'eau :

- N'intervenez sur les berges qu'en période de repos de la végétation.
- Ne dérangez pas la nidification des oiseaux.
- Évitez de pénétrer dans l'eau pour ne pas piétiner les frayères des poissons.
- Ne prélevez pas l'eau en période de sécheresse.

Les devoirs du propriétaire riverain

L'entretien de la végétation et la protection des berges

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges (enlèvement des embâcles* et débris, élagage, débroussaillage, favoriser la présence d'essences adaptées). Il peut s'acquitter seul de ces tâches ou se regrouper en association avec d'autres.

En revanche, s'il ne s'acquitte pas de cette obligation, la commune ainsi que l'intercommunalité peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence. Le propriétaire devra alors régler le montant des travaux engagés.

Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'intérêt général ou exige une intervention lourde, hors de portée du riverain. Cette intervention se réalise alors dans le cadre d'un plan de gestion de 5 ans, à l'échelle d'un cours d'eau et après obtention auprès du préfet d'une Déclaration d'intérêt général (DIG) qui nécessite une enquête publique. Des interventions ponctuelles, au cas par cas, ne sont donc pas possibles.

Le respect du « débit réservé »

Utiliser son droit d'usage de l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau.

Un débit* minimum « réservé » doit être maintenu dans la rivière, la valeur de celui-ci peut être renseignée par la Police de l'eau.

De plus, l'usage de l'eau ou des matériaux du lit ne doit pas modifier le régime d'écoulement des eaux.

Enfin, le propriétaire doit rendre l'eau à la sortie de sa propriété sans en avoir altéré la qualité.

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (point d'accès) :

- aux agents en charge de la surveillance des ouvrages ou des travaux en rivière ;
- aux agents assermentés et membres de l'AAPPMA* avec laquelle il y a éventuellement un bail de pêche.

Les utilisateurs de ce droit s'engagent à réparer les dommages éventuellement causés par leur passage.

GLOSSAIRE

Lit d'un cours d'eau : Espace occupé en permanence ou temporairement par un cours d'eau.

Berge : Bordure d'un cours d'eau qui assure le lien entre l'eau et la terre.

Débit : Quantité d'eau qui circule dans la rivière par unité de temps.

Embâcle : Accumulation de débris qui gêne l'écoulement naturel du cours d'eau.

Élagage : Opération d'entretien des arbres qui visent à limiter leur développement en coupant certaines branches.

AAPPMA : Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Ripisylve : Formation végétale bordant les rives d'un cours d'eau.

CONTACTS

Direction Départementale des Territoires – Police de l'eau
Avenue Demontzey – BP 211
04 002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tel: 04 92 30 55 00
Mail : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Château de Carmejane – Lycée Agricole 04510 Le CHAFFAUT
Tel: 04 92 34 99 75
Mail : sd04@onema.fr

Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

Immeuble Étoile des Alpes-
Bâtiment B
3 traverse des Eaux Chaudes-
BP 103 – 04000 Digne-les-Bains
Tel : 04 92 32 25 40
Mail: fdpeche04@wanadoo.fr

Conseil général

13 rue du Docteur Romieu- CS
70216
04995 Digne-les-Bains CEDEX 9
Tel : 04 92 30 04 00

Commune de Manosque

Place de l'hôtel de ville – BP 107
04100 MANOSQUE CEDEX
Tel: 04 92 70 34 56
Mail: tech@ville-manosque.fr



Formations aux métiers de la forêt



Le Centre de Formation Professionnelle de Digne Carmejane propose des formations aux métiers de la forêt

Les formations :

- le Brevet de responsable de chantiers forestiers *(niveau IV) en formation continue ou en apprentissage
- Et
- le Brevet Professionnel agricole Travaux Forestiers option bûcheronnage *(niveau V) en formation continue

CFPPA de Digne Carmejane
04510 Le Chaffaut Saint Jurson
Tél : 04.92.34.60.56
Mail : cfppa.digne@educagri.fr
<http://www.digne-carmejane.educagri.fr>

* sous réserve de l'acceptation du financement des formations par le Conseil Régional

Un petit poème

Destinées

Depuis ma fenêtre
Dans la lumière naissante
Les lignes entrecroisées
De nos destinées
Le vécu d'autres et le mien
Avec l'horizon en partage

Sous les griffes du vent
S'écartent les nuages
Et dans la clarté providentielle
L'espoir éphémère d'une liberté
D'une paix du cœur réalisée
Comme une eau vive entre nos doigts
Un rêve impossible à retenir

Chemin de vie
Teinté d'ocre et de sang
Inexorable chemin bordé
D'espérance de prière et de larmes
Versées sur l'incommensurable voyage
Souviens-toi du passant que j'étais
Les pieds nus dans la poussière
Le regard usé par la brillante étoile
Et toujours au loin l'horizon fuyant
Vers de fragiles lendemains

Gérard BORREDA



CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Michel CARRERE
Tél. 04.92.77.81.36

COMITE DES FETES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

TERRAIN DE MOTOCROSS DE

ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Section Quad : Sylvain PAUL - 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr
Section moto et Ecole Moto:
Michel GREGOIRE - 07.89.87.05.76

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 04.92.78.13.25 ou 06.81.32.63.04

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND
Tél : 06.76.28.47.32

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Président Frédéric LOPEZ
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50

BODY & MIND

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

IN DA MIX

Président Jérôme IELLI
Tél. 06 75 86 36 67 / jerome.ielli@orange.fr

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

— Calendrier —

COMITE DES FETES

29 juillet au 1^{er} août 2017 : Fête de la Saint Pierre

30 septembre 2017 : Soirée Spaghetti

18 novembre 2017 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

17 septembre 2017 : Repas à thème

22 octobre 2017 : Loto

23 novembre 2017 : Bouillabaisse

10 décembre 2017 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

17 août 2017 : Marché des potiers

4 novembre 2017 : Soirée musicale

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle

Le vendredi 15 septembre 2017 (sous réserve)

puis le vendredi tous les 15 jours

BIBLIOTHEQUE

Jeudi 27 juillet 2017 : les Estivales à 21h30

Place de la République

11 novembre 2017 : Poète des hautes terres

LA COLLINETTE

12 novembre 2017 : Loto

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans le journal culturel édité par la DLVA pour les 26 communes, merci de venir retirer un document en mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la DLVA



Feu d'Artifice

**Dimanche 30 juillet 2017
à 22h30**

si la sécheresse épargne notre village. Il sera suivi d'un bal populaire sur la place du village. En espérant vous voir très nombreux pour admirer les mille étincelles multicolores.

La vie associative

FORME, DÉTENTE, VITALITÉ



L.I.A. : Bougez et dansez

le Jeudi de 18h15 à 19h15
à la salle polyvalente

1^{er} cours
le jeudi 7 septembre

*Ces cours ne pourront être assurés
uniquement si lors des 3 premiers cours le
nombre d'inscrits est suffisant*

Le L.I.A (Low Impact Aérobie) est une danse dynamique et rythmée adaptée aux adultes comme aux jeunes. Le style de combinaisons chorégraphiées, favorise le développement de l'équilibre, de la souplesse et de la forme physique dans son ensemble. C'est un travail de coordination sans impact au sol, ménageant les articulations. Bonne ambiance garantie.

Pilates : pour une meilleure posture



C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique et qui permet de raffermir le corps en douceur et en profondeur.

Le pilates apprend à bien contracter ses abdominaux et aide à prendre conscience de la sangle abdominale qui est garante d'un bon maintien corporel et permet aussi de protéger les lombaires.

Les principales règles à intégrer sont : alignement, respiration, contraction du périnée et du transverse)

1^{er} cours
le mardi 5 septembre

Mardi : 19h – 20h

Jeudi : 10h – 11h et 19h15 – 20h15

*Attention les créneaux sont limités
à 18 personnes (20 maximum)*

Cours d'éveil pour les enfants



1^{er} cours
le jeudi 7 septembre

Isabelle Barbier, diplômée d'Etat, notre professeur de Pilates et de LIA propose d'animer un cours d'éveil pour les enfants.

Le travail abordé dans les cours : recherche du corps en mouvements ; coordination ; écoute de la musique ; écoute de l'autre, apprendre à danser seul et en groupe, technique de la danse contemporaine avec les courbes du dos, utilisation du sol ; improvisations...

**Le cours serait proposé le jeudi après l'école,
de 17h à 18h**

**Ces cours d'éveil ne pourront être assurés uniquement si lors des 3
premiers cours le nombre d'inscrits est suffisant**

Venez nous rejoindre

Renseignements auprès de

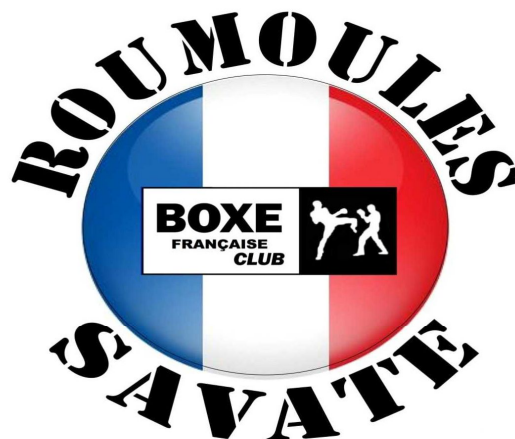
Rosine 06.60.59.81.71



ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB

Contact club

Jean-Philippe : 06 51 07 05 50



SALLE POLYVALENTE DE ROUMOULES

REPRISE DES COURS

LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

COURS ADOS MIXTE : 6ièm à 3ièm

LUNDI et JEUDI de 18 H 00 à 19 H 30

COURS ADULTES MIXTE

LUNDI et JEUDI de 19 H30 à 21 H30

ASSOCIATION ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB
Association régie par la loi de 1901
Siège social : Mairie – 04 500 ROUMOULES
Affiliée à la Fédération Française de BFS sous le n° : 004009
Contact : 06 51 07 05 50

Devinettes

Que fait un dessinateur dans une baignoire ?
Il fait des bulles.

Raconte-moi la tragédie du Titanic en deux mots ?!

Réponse : toucher couler

Il se trouve au début de la nuit et à la fin du matin
mais on le trouve que 2 fois dans l'année. Qui suis-je ?

Réponse : La lettre N

ANIMATIONS

VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Pour tout renseignement (horaires ou autres) contactez :

Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Mail : hivchristian@hotmail.fr



Voilà la saison 2016-2017 qui se termine sur les chapeaux de roues pour le Vovinam Roumoules.

En effet, après un début d'année chargé en événements : stage en région parisienne, ouverture d'un nouveau club à st Martin-de-Bromes, passage de grades, tournoi, etc...

Le weekend de l'ascension, le club organisait son fameux stage national annuel.

La salle polyvalente de Roumoules, étant occupée par les "festivades" de notre ami Thierry, ce stage s'est déroulé sur plusieurs sites.

C'est ainsi que l'ouverture, le jeudi de l'ascension, a eu lieu dans la salle polyvalente de Quinson en présence de Maîtres d'arts martiaux venus d'autres départements.

Le 2ème jour c'est dans le somptueux décor du château d'Allemagne que les pratiquants se sont entraînés. Le 3ème jour, les "vo sinh" (pratiquants en vietnamien) ont investi le collège de Riez.

Il faut souligner l'extraordinaire ambiance lors du repas dansant offert par le club à tous les hôtes dans la salle polyvalente d'Allemagne-en-Provence. Nous tenons à remercier toutes les municipalités qui nous ont aidés pour la mise en place et réussite de ce stage. Enfin pour terminer un grand merci à notre équipe staff, toujours super super dynamique et présente à chaque événement (photo ci jointe).



Staff de Roumoules



*Meo : mascotte club
(chat en vietnamien)*



*Tambour
vietnamien*



Ouverture stage jeunes



ANIMATIONS

CINEMA DE PAYS



Samedi 25 mars à 21 heures a eu lieu une séance exceptionnelle à la salle polyvalente de Roumoules.

En effet à l'occasion de la sortie du film tiré du livre «PATIENTS» de l'auteur, slameur et réalisateur Fabien Marseau dit « Grand Corps Malade », Cinéma de pays, le service culturel de la DLVA ainsi que la commune de Roumoules avaient organisé une soirée ciné débat : « réapprendre la vie » en présence de monsieur AIBOUT.

Ce film autobiographique relate l'arrivée, suite à un accident de la vie, de Fabien (Grand Corps Malade) dans un centre de rééducation. Ses nouveaux amis et compagnons sont tétras, paras, traumatés crâniens...

Ensemble ils vont apprendre la patience. Ils vont résister, se vanter, s'engueuler, se séduire mais surtout trouver l'énergie pour réapprendre à vivre.

Jamais un film n'avait abordé un tel sujet de cette façon.

Vécu de l'intérieur et raconté par les principaux intéressés, avec un humour décalé et parfois trash, sans concessions malgré leurs handicaps mais surtout plein de vie et d'espoir.

A l'issue de la projection devant une audience fournie et attentive Monsieur AIBOUT, accidenté de la vie, comme les héros du film, s'est prêté aux jeux des questions qui lui ont été posées sans tabous ...

Monsieur AIBOUT a souligné l'importance de l'environnement et de l'amour qu'on donne et reçoit dans la vie de tous les jours. On ne guérit pas seul ...

Le regard des gens face au handicap a aussi été évoqué.

Mais le message principal qui a été délivré c'est un message d'espoir de paix et d'amour.

Comme l'évoquait Monsieur Aibout « bien sûr j'ai pleuré pendant des jours, bien sûr j'ai souffert pendant des jours, bien sûr je souffre encore, je pourrais vous raconter ce qui m'est arrivé dans les détails et vous faire pleurer toute la soirée mais là n'est pas mon propos... je suis revenu à la vie tant bien que mal et j'ai réappris les gestes du quotidien. Rien ne sera plus comme avant mais j'avance avec ce qui me reste... C'est l'amour qui me tient et devrait tenir tout un chacun ... »



A l'issue du débat un pot de l'amitié a été offert au public et l'on a pu encore discuter avec Monsieur Aibout et son épouse Julie.

Très belle initiative de la part du Cinéma de Pays, cinéma itinérant et de proximité, qui a organisé cette belle soirée ; soirée inédite dans le département.

Un grand merci à Monsieur Aibout, pour sa disponibilité, sa gentillesse et le message d'amour qu'il nous a délivré.

Un grand merci à la commune de Roumoules, au service culturel de la DLVA pour leurs soutiens.

Un grand merci à toute l'équipe du Cinéma de Pays et à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cette magnifique soirée.



<http://cinemadepays.wix.com/cinema>

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Le bureau a décidé de dissoudre l'association courant du mois de novembre.

Les membres de l'association se remémorent les bons souvenirs partagés lors du bœuf à la broche, du repas des anciens et biens d'autres encore.

AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel



ANIMATIONS

LA COLLINETTE

Mesdames Messieurs,
Vous aimez la musique ?
Vous aimez la chanson française ?
Alors nous sommes faits pour nous rencontrer !
Nous sommes quatre chanteurs et chanteuses qui parcourons les écoles et les associations, les villages afin de partager notre passion.
De Piaf à Johnny en passant par Georges Brassens et Patricia Kass, ainsi que les chansons traditionnelles, nous pouvons venir vous présenter notre spectacle de chant ou alors un karaoké si ça vous dit.
Mot d'ordre de nos animations, partage, joie, nostalgie et surtout bonne humeur !

Pour plus de renseignements vous pouvez nous joindre à tout moment au 06.73.08.16.80



ECHO DU COLOSTRE

Article du journal La Provence

Dimanche 14 mai, les ravis du jardin se sont réunis à l'aire de jeux de la Garenne pour la 14^e journée des jardiniers amateurs. Après l'accueil des participants, nous nous sommes retrouvés à l'heure de l'apéro pour déguster une marquisette offerte par l'Echo du Colostre.

ROUMOULES
Une journée pour "cueillir la terre"
L'écho du Colostre a eu, une année de plus, un vif succès avec sa journée "Cueille la terre". Des jardiniers amateurs de Roumoules mais aussi des villages voisins ont pu échanger leurs plants. Des tomates cœur de boeuf aux poivrons en passant par les salades, de nombreux légumes ou fleurs étaient de la partie. Chacun pouvait apporter ses légumes ou fleurs à échanger et repartir avec d'autres spécimens. Ce troc de verdure permet la redécouverte d'anciennes variétés oubliées au profit de la quantité, mais au détriment de la qualité gustative, de la résistance naturelle ou de l'adaptation géographique et climatique. /PHOTO R.M.



Après le pique-nique sorti du panier nous avons procédé aux échanges de plants (plus beaux et plus nombreux que jamais), d'idées (riches et originales), de graines, de recettes de cuisine et de culture.
Une belle journée pour les amoureux du partage.

COMITÉ DES FÊTES

La journée champêtre autour du traditionnel bœuf grillé s'est déroulée le 25 juin. Elle a réuni 355 personnes.
Merci à la DLVA pour le prêt des barnums



La Fête de la St Pierre se déroulera du 29 juillet au 1^{er} août.

Le Comité des Fêtes prévoit également deux « soirées spaghetti », les 30 septembre et 18 novembre.

Gageons que l'ambiance sera au rendez-vous pour toutes ces animations.

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Le 28 janvier de cette année a été l'occasion de réunir nos adhérents pour notre AG traditionnelle. Qu'ils en soient remerciés pour leur participation.

Après la présentation de nos activités de l'année 2016 par le Président, nous avons donné quitus à notre trésorière Mme TAPIAS pour l'excellence de la gestion des comptes de l'Association. Notre bureau s'est enrichi d'une nouvelle arrivée en la personne de Mme ALBERTINI qui est la bienvenue. Mme CHIAPETTA et M. LEBRAZIDEC sortants sont réélus à la majorité des participants. Comme d'habitude, notre AG s'est terminée par la dégustation de la galette des rois et des reines

En février, c'est à un thé dansant qu'étaient conviés adhérents et non adhérents avec dégustation d'oreillettes, bugnes et autre appellation, le tout soutenu musicalement par l'excellent tandem MELODIE SAX qui a assuré une bonne ambiance en faisant « bouger » même les plus réticents.

Notre loto de Printemps a eu lieu le 12 mars avec une bonne participation des amateurs de ce jeu mais la concurrence est forte et les villages alentours ne chôment pas eux non plus... Notre loto d'automne aura lieu le 22 octobre prochain. Nous vous y attendons nombreux.



En cette fin d'avril pas terrible sur le plan climatique, c'est un repas à « thème » qui nous a été proposé à la dégustation. Le thème était l'Alsace ce qui nous a permis de nous familiariser avec la salade vigneronne et le baekhoffe, caractéristique de cette belle région. Comme d'habitude, notre après-midi a été occupée par un petit loto.

C'est la fête des Gardians, le 1^{er} mai en Arles que nous avons emmené quelques participants pour assister à la bénédiction des chevaux et à l'élection de la reine d'Arles entre autres. Après un repas copieux et de circonstance, nous avons passé un bon après-midi sur les bancs de l'arène à essayer de ne pas y cuire mais avec un très beau spectacle taurin et équestre.

Ce premier semestre se sera poursuivi avec un nouveau repas le 11 juin qui cette fois concernera la Provence avec une dégustation des pieds paquets et animation dansante et se terminera le 2 juillet avec notre buffet campagnard.

Nous vous rappelons que l'association fonctionne tous les jeudis après-midi à la salle polyvalente, avec des jeux de cartes et jeux de société. Le lundi après-midi est consacré à la gymnastique. Celle-ci s'adresse aux personnes âgées qui veulent se maintenir en forme par la pratique de la musculation, de l'étirement, de l'assouplissement et de la relaxation. Les cours se sont terminés le 19 juin et reprendront mi-septembre. Pour inscription à cette activité, contacter M. CARRERE au 04.92.77.81.36. Nous vous attendons nombreux et nombreuses.

Michel CARRERE

BODY AND MIND

Son objectif est de promouvoir le yoga et le tricot

Cours Yoga Ashtanga

L'Ashtanga Yoga est une forme traditionnelle de **yoga dynamique**. Il s'agit d'un **yoga à la fois sportif et méditatif** basé sur la coordination du souffle et du mouvement (le vinyasa). Il est caractérisé par un travail coordonné du souffle (respiration ujjayi), des drishtis (directions du regard) et des bandhas (verrous internes) à travers une série de postures (asanas) qui s'enchaînent de manière dynamique. C'est un **yoga très complet, adapté à tous** et extrêmement efficace tant sur le plan physique, que psychique et nerveux. Il permet de développer et trouver un équilibre entre force et flexibilité tout en apportant la sérénité et la paix intérieure

Cours adultes

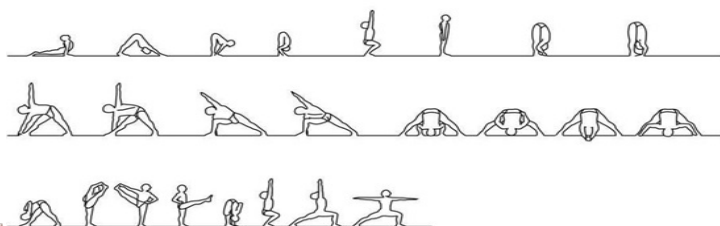
le lundi, mardi, vendredi de 9h30 à 11h00

Cours enfants

le mardi à 16h45 – 17h45

Mail : mail.bodyandmind@gmail.com

Tél : 06 86 59 96 42



Quelques lignes d'histoire

La réalisation de la Place de la République

Pendant très longtemps la commune de Roumoules ne possédait pas de places publiques dignes de ce nom. Les manifestations, les fêtes, les rassemblements champêtres, les foires, se faisaient sur les aires de battage ou sur les prés privés. Cela posait un problème de notoriété, la commune se devait d'avoir un lieu public, au centre du village pour rassembler les habitants lors des grandes occasions. En 1878, le Conseil Municipal de Roumoules présidé par son maire, Félix PIERRISNARD retient l'idée d'implanter la future place publique à son emplacement actuel, le long du ravin de Bellet, devenu Peyrouvier depuis. Les négociations entamées par la municipalité pour acquérir, à l'amiable, les parcelles n'aboutiront pas. Le projet, une fois connu, provoqua une levée de boucliers de la part des propriétaires qui ne voulaient pas céder leurs jardins qui s'arrosaient facilement. La commune fut contrainte de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Après enquête publique et jugement du Tribunal de Grande Instance de Digne les Bains qui prononça l'expropriation en 1879, la Commune put récupérer les terrains et engagea aussitôt les travaux d'aménagement.

Restait un obstacle de taille, celui des crues répétées, à cette époque, du Bellet qui emportait fréquemment une partie des jardins. Le talus de terre existant n'empêchait pas le cours d'eau de sortir de son lit en cas de fortes pluies. Pour les mêmes raisons, le propriétaire de l'Auberge du Logis ou Cheval Blanc, devenu Café du Midi par la suite, en la personne de Monsieur CLERISSY de Roumoules, avait fait construire un mur d'enceinte pour protéger sa parcelle. Ce mur existe toujours. La commune décida, à son tour, de protéger sa place publique par la construction d'un mur en maçonnerie surmonté de pierres de taille. C'est le mur actuel qui longe le ravin et qui a été restauré en 2016 par notre employé communal Alberto.

En 1881, ces travaux furent réalisés par le maçon Joseph COULOMB de Roumoules et le tailleur de pierres MOUSSU de Sainte Croix.

Voilà Roumoules dotée d'une belle place centrale mais très vite, on s'aperçut que le soleil très fort de l'été en Provence empêchait d'en profiter pleinement. Des platanes furent plantés en 1891. Enfin en 1895 fut réalisée la magnifique fontaine de la République qui clôtura l'aménagement de notre belle place.

Gilles MEGIS

(source : archives communales)



38 - Roumoules (B.-A.) - Place de la République

La France et ses forces armées

Le plus souvent occulté dans les débats électoraux, ce sujet mérite cependant notre intérêt surtout si l'on considère l'état du monde dans lequel nous vivons. On ne parle plus de « dividendes de la paix » comme après la chute du mur de Berlin mais des conflits ou des crises que connaissent presque tous les continents, des pays qui s'arment puissamment et des menaces qu'ils représentent, de terrorisme, de piraterie en mer, ... Cet article présente brièvement ce que sont devenues nos forces armées et où elles opèrent. Quelques chiffres d'abord.

1.- Le budget 2016 de la Défense hors pensions (retraites) s'élevait à 32 milliards de €. Il est à comparer à celui de l'Enseignement scolaire : 48 milliards de € (hors pensions) ou à la charge de la dette (*ce que l'Etat consacre en un an au paiement des intérêts de sa dette*) : 44,5 milliards de €.

Ce budget représente 1,78 % de notre P.I.B. alors que ce pourcentage était voisin de 3 % il y a 25 ans et que la norme OTAN (alliance à laquelle notre pays appartient) est actuellement de 2 %. (*Le P.I.B. ou Production Intérieure Brute est représentatif de l'ensemble des richesses produites par la France*).



2.- Les effectifs de la Défense sont de 263.350 (total civils et militaires, chiffres de 2015) dont pour **l'Armée de terre : 108.449, l'Armée de l'air : 42.607, la Marine : 36.331** (tous militaires, le reste, militaires et civils, se répartissant entre la Délégation générale pour l'armement et différents services dont le service de santé des armées, le service des essences, le service du commissariat, ...). Ils sont à comparer avec ceux de l'Education nationale : plus d'un million de personnes ou de la SNCF : environ 260.000, de la police nationale : environ 145.000 ou de la gendarmerie : 98.000.

3.- Les matériels.

Les forces nucléaires comprennent :

- **une composante océanique** : 4 sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins (SNLE) qui assurent une permanence à la mer. Ils sont armés de missiles balistiques à têtes nucléaires ayant une portée de l'ordre de 9.000 km ;

- **une composante aérienne** : les avions de la Marine embarqués sur porte-avions et ceux de l'Armée de l'air, avions armés du missile ASMP ayant une tête nucléaire et une portée de l'ordre de 500 km.

Le coût annuel de la dissuasion pourrait passer de 3,5 milliards de € en 2016 à près de 6 milliards en 2025 en raison de la nécessité de renouveler ces deux composantes.

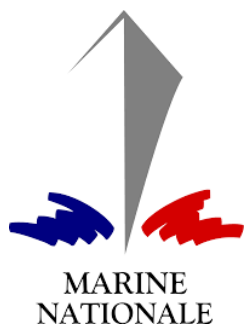
Les forces dites classiques se répartissent comme suit (chiffres de juillet 2016) :

- **l'Armée de terre** compte entre autres : 200 chars de combat (chars Leclerc), 6.450 véhicules blindés à chenilles ou à roues, 260 canons et mortiers, 310 hélicoptères.

Comme les autres armées et peut-être plus, elle souffre de l'insuffisance des crédits budgétaires. De nombreux équipements sont vétustes voire à bout de souffle. Ainsi le transport de troupe VAB (véhicule de l'avant blindé, au nombre de 2.660) a 40 ans d'âge. La disponibilité des matériels est souvent insuffisante. Ainsi seul un hélicoptère sur trois serait en état de vol. Eu égard aux nombreuses opérations dans lesquelles elle est engagée, les matériels s'usent beaucoup ;



- **la Marine** possède principalement 85 bâtiments de combat et engins de débarquement, 105 avions dont 45 pouvant être embarqués sur porte-avions, 81 hélicoptères. Dans l'ensemble ces unités sont performantes mais en petit nombre ce qui a fait dire à certains que nous avons une marine d'échantillons. Ainsi nous n'avons qu'un porte-avions ce qui ne permet pas de disposer en permanence d'une unité de combat qui a aussi un rôle diplomatique (le Charles de Gaulle connaît actuellement une indisponibilité de 18 mois pour entretien notamment de ses catapultes et de son appareil propulsif) ;



- **l'Armée de l'air** est équipée principalement de 310 avions de combat (dont 212 Rafale et Mirage), de transport et de support opérations et de 79 hélicoptères.

Par suite de l'insuffisance de ses crédits budgétaires, elle a perdu entre 2008 et 2016 25 % de ses effectifs, 40 % de ses bases, 40 % de ses avions de chasse. Le nombre des opérations auxquelles elle participe ayant beaucoup augmenté ces dernières années, son chef d'état-major estime que l'armée de l'air « est aux limites de ses possibilités ».

Où nos forces sont-elles déployées (chiffres de 2016) ?

Il y a d'abord **l'opération « sentinelle »** justifiée par l'urgence au lendemain des attentats de 2015. Elle fait appel à 7.000 militaires. C'est la première fois depuis la fin de la guerre froide que la France engage davantage de troupes sur le territoire national que dans les opérations extérieures.

Celles-ci, que l'on appelle **OPEX** mobilisent environ 6.000 hommes (et femmes). si l'on tient compte de nos participations aux missions de l'ONU, aux coalitions de l'OTAN, ... Les OPEX se déroulent en Afrique, dans le golfe de Guinée, au proche et moyen orient, en océan Indien. La plus importante (3.500 hommes), l'opération « Barkhane », a lieu dans la bande sahélo-saharienne de l'Afrique.

A cela il faut ajouter les fantassins, marins et aviateurs déployés en permanence (3.700) en Afrique et à Abu Dhabi qui sont appelés forces de présence et ceux, stationnés dans les DOM/TOM (7.000), dits forces de souveraineté.

A noter que la zone économique exclusive (ZEE) française couvre près de 12.000.000.000 km², ce qui en fait le deuxième domaine maritime mondial après celui des Etats-Unis (*la ZEE est un espace maritime sur lequel la France exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend jusqu'à 200 milles marins de ses côtes et de celles de ses DOM/TOM*). A noter aussi que 72 % des importations et des exportations de la France se font par voie de mer. Tout ceci doit être surveillé voire protégé. C'est une des raisons qui justifie la nécessité d'avoir une marine relativement forte.

Disons pour conclure que nos forces armées sont reconnues comme faisant partie des meilleures du monde pour leur compétence et leur expérience mais qu'elles ont subi depuis trente-cinq ans une diminution continue de leurs budgets entraînant une réduction importante des effectifs et un renouvellement insuffisant des matériels. Un coup d'arrêt vient d'être donné à ces baisses. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut recouvrer des capacités perdues, remplacer des équipements usés, rénover les composantes de la dissuasion nucléaire, ... Ainsi se pose la question de la possibilité de faire l'effort budgétaire que cela demande et du choix des priorités que l'Etat doit se fixer pour ses dépenses.

Patrick ROY
Correspondant Défense
du conseil municipal de Roumoules



A VOS FOURNEAUX

COOKIES JAMBON PARMESAN



- 3 tranches de jambon
- 150g de farine
- 100g de parmesan râpé
- 100g de beurre
- 1oeuf
- 1 cuil à café de levure
- 1 échalote
- 15 feuilles de basilic

- Préchauffez le four à 180°C. Epluchez et ciselez l'échalote. Rincez, séchez et ciselez le basilic. Coupez 2 tranches de jambon en dés et la 3^e en bandes. Mélangez le beurre mou avec le parmesan, ajoutez la farine, l'œuf, la levure, l'échalote, le basilic et les dés de jambon. Pétrissez jusqu'à obtenir une pâte.

- Formez des petites boules et aplatissez-les légèrement. Enfoncez des bandelettes de jambon roulées dans chaque cookie. Poivrez. Déposez les cookies sur la plaque du four recouverte de papier sulfurisé. Enfournez 20 minutes. Servir tiède ou à température ambiante.

GÂTEAU JAMBON CRU COURGETTES



- 700g de courgettes
- 50g de beurre
- 3 œufs
- 100g de jambon cru
- 20 cl de lait
- 150g de beaufort
- 70g de farine

- Préchauffez le four à 180°C. Rincez et coupez les courgettes en fines lamelles. Râpez le beaufort. Coupez le jambon en lanières. Faire fondre le beurre.

- Mélangez les œufs et la farine. Ajoutez le beurre fondu, le lait puis les 100g de beaufort. Salez et poivrez. Ajoutez le jambon et les courgettes. Mélangez délicatement.

- Versez dans un plat allant au four et parsemez le reste du fromage dessus et enfournez 35 minutes.

CONFITURE DE CITRON

(Concetta Zunino)

- 14 citrons
- 2kg de sucre
- 2 litres d'eau

- Lavez les citrons à l'eau froide et coupez 12 citrons en rondelles très fines avec l'écorce

- Mettre les citrons coupés dans une grosse casserole avec l'eau, le jus de 2 citrons et les les pépins que l'on aura pris soin de mettre dans un tissu bien noué

- Laissez macérer 24h, ajoutez le sucre, portez à ébullition et laissez cuire doucement 1h en remuant de temps en temps

- La confiture est cuite lorsqu'une goutte de jus se transforme en gelée, sinon laissez cuire encore en remuant de plus en plus pour que la confiture n'attache pas.

- Mettre en pot, bien refermer les pots et laisser refroidir en détournant les pots

HOUMOUS DE PETITS POIS

- Faire cuire 250g de petits pois surgelés 10 minutes dans de l'eau salée. Rafraichissez-les puis égouttez-les
- Mixez les petits pois avec le jus d'1 citron, 3 cuil à soupe de poudre d'amandes et 3 cuil à soupe d'huile d'olive jusqu'à l'obtention d'une purée grossière. Salez et relevez de piment d'Espelette. Réservez au frais jusqu'au moment de servir accompagné de crackers.

LA PAVLOVA



la meringue

- 5 blanc d'œufs (à température ambiante se montent mieux en neige)
- 220g de sucre en poudre
- 1 cuil à soupe de maïzena
- 1cuil à soupe de vinaigre blanc
- ½ cuil à café d'extrait de vanille

la crème

- 33cl de crème de mascarpone ou 25cl de crème entière et bien fraîche et 2 cuil à soupe de crème de mascarpone
- 2 cuil à soupe de sucre glace

le décor

250g de fraises / 125g de framboises / 125g de myrtilles
2 kiwis / 10 feuilles de menthe fraîche / sucre glace

- Préchauffez le four à 160°. Dans le bol du robot ou avec un batteur, montez les blancs en neige souple puis ajoutez progressivement le sucre (il doit se dissoudre sous l'effet du fouettage. Faire le test en pinçant la meringue entre ses doigts, on ne doit plus percevoir les grains). Battez longuement pour obtenir une meringue ferme, lisse et brillante en incorporant à la fin la maïzena, le vinaigre blanc et l'extrait de vanille.

- Mettre du papier sulfurisé sur la plaque du four. Avec une spatule, étalez la meringue en forme de cercle (environ un diamètre de 25 cm)

- Façonnez la meringue pour obtenir une belle forme. Les bords doivent être hauts (5 cm environ) et le fond plat

- Baissez la température du four à 120° (cela permet de créer une croûte à la surface en conservant une texture moelleuse à l'intérieur) et enfournez la meringue pendant 1h puis laissez sécher la meringue avec la porte du four entrouverte.

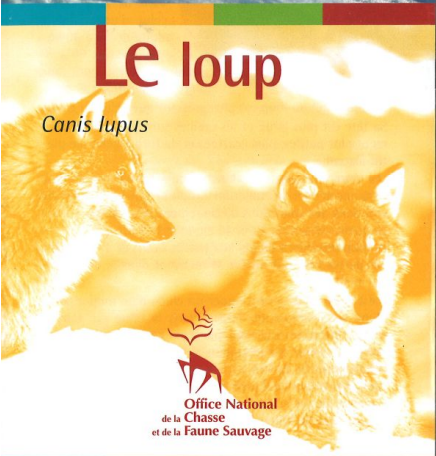
- Fouettez la crème de mascarpone très froide en chantilly en intégrant le sucre glace à la fin. Réservez au frais. Préparez les fruits.

- Faire glisser la meringue refroidie sur le plat de service. Garnissez le cœur avec la crème et répartissez les fruits. Saupoudrez avec un voile de sucre glace tamisé.



Le loup

Écol. 7



Classification

Mammifère, le loup appartient à la famille des canidés comme le chien, le renard ou encore le chacal. L'espèce a recolonisé la France depuis le début des années 90, à partir de meutes italiennes. Elle est maintenant présente dans une dizaine de départements du sud-est de la France, du massif Central et des Pyrénées.

Identification

Les loups présents en France ont un pelage à dominante beige-gris, avec un liséré noir sur les pattes antérieures. Ils présentent un masque facial clair. Le dos peut avoir des nuances plus foncées par rapport à la partie inférieure du corps (notamment en hiver).



En Europe, le poids d'un mâle adulte varie de 20 à 40 kg, celui d'une femelle adulte de 18 à 30 kg. Sa taille est de 60 à 90 cm au garrot pour une longueur de 110 à 150 cm.

L'avant-train du loup est plus puissant que celui du chien. Sa tête est plus large et les oreilles sont proportionnellement plus petites, plus écartées et de forme générale plutôt arrondie.

Les yeux, obliques avec l'iris jaune sont constitués d'un tissu particulier (le tapetum lusidum) qui lui permet de voir dans des conditions d'éclairement très faibles.

La queue mesure de 30 à 45 cm avec le bout noir.

Le loup possède 5 doigts aux pattes avant et 4 à l'arrière. Ses pattes avant et arrière se meuvent dans le même alignement.

Il est impossible de distinguer un chien d'un loup à partir d'une seule empreinte laissée dans la boue ou dans la neige. Une piste suivie sur plusieurs centaines de mètres, renseignera sur les longueurs de l'empreinte et du pas, l'alignement de la voie et le nombre d'animaux, et éventuellement fera découvrir d'autres indices (proies, fèces). L'analyse de ces critères permettra de déterminer si on est en présence de loups.

Alimentation

Opportuniste, le loup est un carnivore qui adapte son régime aux proies disponibles. En France, les cerf, chamois, mouflon, chevreuil, et sanglier constituent ses proies principales. Il ne néglige pas pour autant des espèces plus petites comme les lièvres et les rongeurs, voire des oiseaux. En zone d'élevage, il s'attaque également au bétail domestique (ovins essentiellement). Parfois, le loup peut aussi consommer des cadavres d'animaux.

Un adulte consomme de 2 à 4 kg de viande par jour. Un repas important (jusqu'à 8 kg en une seule prise) peut être suivi d'1 à 3 jours de jeûne.

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ans, mais seul le couple dominant, dit couple alpha, se reproduit habituellement. Le rut a lieu en février-mars et les naissances en avril-mai. Après une gestation de 63 jours, la louve met au monde 3 à 5 jeunes en moyenne dans un abri naturel : terrier récupéré, abri sous roche, buisson épais ou souche renversée. A la naissance les jeunes sont aveugles et sourds et pèsent environ 500 gr. Ils sont sevrés vers 2 mois et nourris ensuite de viande en partie régurgitée par les adultes. Ils chassent avec le reste du groupe à partir de l'automne suivant leur naissance. Ils sont appelés louveteaux entre 0 et 6 mois et louvards entre 6 et 12 mois.

La durée de vie peut atteindre 16 ans.



Habitat

Le loup présente la particularité de s'être adapté à des milieux très variés : plaines, steppes, savanes, montagnes... Il recherche toutefois des espaces importants, de manière à garantir une tranquillité indispensable pour le repos et la reproduction, une faible présence humaine et la présence de proies en quantité suffisante.

Comportement social

Le loup est un animal social vivant en meutes, composées de 2 à 8 individus (maximum relevé en France). Chaque meute occupe un territoire (150 à 300 km² en France) qu'elle défend par des marquages olfactifs (urine, fèces) et sonores (hurllements).



La composition de la meute se renouvelle régulièrement. Les individus dominés, dont les subadultes, la quittent pour aller chercher un nouveau territoire. La dispersion a lieu surtout au printemps (période d'accouplement) et en automne (saison d'intégration des jeunes de l'année à la meute).

Le système de colonisation par « taches » est caractéristique du loup : le nouveau territoire n'est pas forcément contigu d'un secteur déjà occupé. Il peut être séparé de la meute d'origine par plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres laissant des espaces interstitiels qui peuvent être comblés par la suite. Les individus en dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. Ainsi, les signalements de loups dans une région entre mars et novembre ne signifient pas qu'une meute est définitivement installée.

Le loup est actif toute l'année, surtout en début et fin de journée. Un loup adulte peut parcourir une trentaine de kilomètres en une nuit.

Gestion de l'espèce

En France, la population de loup, estimée à 150 individus en 2008, est en phase d'expansions numérique et géographique.

Elle est totalement protégée. Néanmoins, la capture ou la destruction d'individus notamment pour prévenir des dommages importants



au bétail en l'absence d'autre solution satisfaisante est possible.

Cependant les principes de la gestion et de la conservation des populations sont entièrement décidés à l'échelon national.

Un « groupe national loup » rassemblant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles agricoles, des scientifiques et des associations de protection de la nature a été mis en place par les ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture afin d'émettre un avis et proposer des orientations sur le « plan d'action sur le loup ».

Des mesures de prévention contre les attaques de loups aux troupeaux domestiques peuvent être mises en place. Elles consistent en la présence de chiens patou chargés de protéger les troupeaux contre des agressions, du regroupement nocturne dans des parcs électrifiés et du gardiennage permanent assuré par le berger et des aides bergers. L'association de ces différentes mesures peut permettre une réduction du nombre des dommages causés par le loup au bétail.

L'espèce fait l'objet d'un suivi technique confié à l'ONCFS qui assure l'animation du Réseau multi partenaires Grands Carnivores Loup/Lynx. Ce dernier par le suivi réalisé sur le terrain renseigne une série d'indicateurs (nombre de zones de présence permanente, effectif hivernal, réussite de la reproduction) qui permet de mesurer la situation du loup en France.

Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

—
Directeur de la publication
Gilles MEGIS

—
Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos Mairie de Roumoules

—
Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION **SEULS LES GRAVATS SONT** **AUTORISES SUR LA DECHARGE** **DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y déposer
les déchets verts qui, conformément
à la loi, ne sont plus pris en compte
par les assurances. Ils doivent être
transportés à la déchèterie de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocnaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.*



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

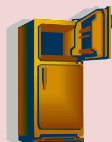
le 1 Août 2017

Les 5 et 19 Septembre 2017

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

S'inscrire en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Passage le 4^e mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au **0810 220 013** (puis taper 2)

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose
une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait
préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des
encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les
agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles,
outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes,
tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la
démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets
toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et
professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra
être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre
disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouverture décharges :

Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et
plaque de plâtre, polystyrène, cartons,
encombrants, huile de vidange, métaux,
liquides de refroidissement, pneumatiques,
déchets verts, piles et accumulateurs,
radiographies, déchets diffus spécifiques,
petits et gros appareils d'électroménager.
Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou
téléphoner au 04.92.70.13.90

QUINSON

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30



Recrutement de la Marine



PREPARATION MILITAIRE MARINE



La Marine Nationale propose la Préparation Militaire Marine aux jeunes de 16 à moins de 21 ans (avec ou sans diplômes).

Ce stage permet de vivre un premier contact avec la Marine Nationale et découvrir un milieu hors du commun.

Ce stage se déroule en 2 temps :

- 1 samedi sur 2 (échelonnée sur toute l'année scolaire : environ 12 journées) axée sur l'apprentissage du milieu militaire et maritime, le sport et l'entraînement aux activités de sécurité et de secours (Formation 1er secours, formation à la navigation, l'ordre serré, etc....).
- 5 jours dans le port militaire de Toulon durant les vacances scolaires (Découvertes des bâtiments de la Marine, embarquement et visite de différents services et états-majors).

Les stagiaires participent également aux cérémonies patriotiques en tenue militaire (11 novembre, 8 mai, 14 juillet).

Un centre est ouvert à Digne et un à Gap : La rentrée aura lieu fin septembre.

Dossiers d'inscription à retirer auprès du CIRFA Marine de Marseille ou dans l'une de ses permanences du 04 et du 05 : Merci de contacter le 04.13.59.48.39



ETRE MARIN.FR

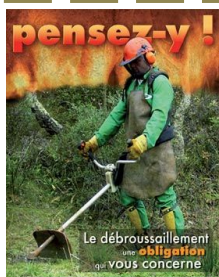
Centre d'Information et de Recrutement des
Forces Armées (CIRFA) – Bureau Marine
28 rue des Catalans – 13007 Marseille

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Téléphone : 04.13.59.48.39



CIRFA Marine Marseille





OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

A l'approche de la saison estivale, je souhaite vous rappeler les obligations légales de débroussaillage, dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Le débroussaillage est régi par les arrêtés préfectoraux N°2007-1697 du 1/08/2007 et N°2011-202 du 31/01/2011. Les espaces forestiers et naturels du département sont sensibles au risque 'feu de forêt'. Il s'agit des bois, forêts, garrigues, landes, plantations ou reboisements constituant des massifs continus et homogènes.

Les arrêtés préfectoraux définissent ainsi le débroussaillage :

- * la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon que le houppier de chacun d'eux soit distant de son voisin de 2.5 m au minimum.
- * la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'1 construction de telle sorte que celle-ci soit distante d'au moins 3 mètres des végétaux conservés.
- * l'élagage des arbres de 3 mètres et plus sur une hauteur d'au minimum 2 mètres
- * l'élimination de tous les rémanents.

Par dérogation aux dispositions énoncées précédemment les terrains agricoles, les vergers et les oliveraies cultivés et régulièrement entretenus ne nécessitent pas de traitement spécifique.

Le débroussaillage n'a pas pour objectif de faire disparaître l'état boisé mais au contraire de permettre un développement harmonieux de cet état, existant ou à venir, en assurant la sécurité des personnes et des biens par rapport au risque d'incendie.

En zone urbaine (U) : la totalité de la parcelle cadastrale doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non sur celle-ci

En zone naturelle (N) : si la parcelle est construite, un débroussaillage de 50 mètres autour de la construction est obligatoire ; si la parcelle n'est pas construite : il n'y a pas d'obligation légale à respecter.

SOYEZ VIGILANTS

Brûler des mauvaises herbes ou des branches coupées est toujours une opération pour laquelle il faut prendre un maximum de précautions. A partir du 1^{er} juin et durant tout l'été l'incinération de végétaux est formellement interdite.



PLAN CANICULE 2017

Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2017. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses



Des kits composés de trois sacs de tri et d'un guide explicatif sont à votre disposition en mairie et à l'agence postale.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79



Réglementation sur le brûlage des végétaux

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

- Les déchets verts issus de la tonte de la pelouse, de la taille des haies et arbustes, par exemple, sont assimilés à des déchets ménagers et le règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Il est recommandé de composter si possible les déchets verts.
- Cas particuliers :
 - La gestion agricole : les déchets végétaux issus d'une activité agricole ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental issu de la circulaire
 - La gestion forestière : au titre du code forestier, la gestion forestière intègre l'élimination par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'interventions forestières : telles que coupes forestières, traitement après tempête, végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies
 - Obligations liés au débroussaillage

Dans les cas particuliers, l'incinération des végétaux susceptible d'être autorisé dans les conditions suivantes :

Réglementation de l'emploi du feu

- Période libre : 16 octobre au 14 mars
L'incinération est libre mais sous la responsabilité du propriétaire ou de son ayant droit.

Arrêté préfectoral n°2013-1472

Portant réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence

EMPLOI DU FEU <u>ROUMOULES</u>	INCINERATION VEGETAUX	PERIODES			
		LIBRE	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
		16/10 au 14/03	15/03 au 14/06	15/06 au 14/09	15/09 au 15/10
Commune A RISQUES	Sur pieds	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Dérogation	Dérogation (accordée par préfet)	Dérogation
	Coupés	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Déclaration	Dérogation (accordée par préfet)	Déclaration
Feux de camp du 1 ^{er} juin au 15 octobre					Dérogation
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement					Dérogation



L'emploi du feu est interdit toute l'année par vent fort (supérieur à 40 km/h)

La demande de **déclaration** doit se faire en mairie au minimum 1 jour avant la date prévue.

La demande de **dérogation** préfectorale doit se faire en mairie au minimum 15 jours avant la date prévue et sera accordée après avis du maire, du Directeur Départemental des services de secours et d'incendie et du Directeur Départemental des Territoires





LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre.
Conditions à remplir : Etre de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, avoir son domicile réel ou sa résidence dans la commune ou figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions communales.

Pour les élections des représentants au Parlement Européen et pour les élections Municipales, les ressortissants d'un état de l'Union Européenne domiciliés à Roumoules, peuvent déposer une demande avant le 31 décembre. Les demandeurs sont réputés jouir des droits civiques tant en France que dans leur état d'origine.



Il est rappelé que tout animal capturé par le personnel de la Fourrière ne peut être restitué gratuitement à son propriétaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Tout propriétaire qui récupère son animal auprès de la fourrière se **DOIT** d'acquitter les sommes suivantes :

- Frais capture et de gardiennage : 50 €
- Frais de tatouage de l'animal (si animal non tatoué) : 60 €

A compter de ce jour, AUCUNE DEROGATION ne sera accordée



Règles à respecter (quelle que soit la taille du chien):

- Je tiens mon chien en laisse partout dans la ville.
- Je n'ai pas le droit de le laisser divaguer dans les rues
- Je l'accompagne pour faire ses besoins et je le surveille pour veiller sur lui et éviter tout incident
- Je ramasse ses déjections. Laisser ses déjections sur la voie publique où dans les espaces verts comme les parcs publics est interdit
- Je soigne bien mon chien. Je veille à ce qu'il ne soit pas à l'origine de transmission de maladies ou de nuisances pour l'homme
- Je ne l'abandonne pas sur la voie publique ou dans les parcs. C'est interdit.
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse je dois attendre d'avoir 18 ans pour le promener et je m'assure qu'il est en règle au regard de la loi
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse, je le tiens en laisse mais aussi muselé.

Sterilisation et identification des chats errants

La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année. La capture se fera sur le lieu de localisation par la mise en place d'une cage.

Merci de contacter la mairie.

Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture.





***Vous trouverez
dans le village
les containers
avec notre logo
devant l'école et
au café des
Alpes.***

Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général, parrainée par Jean Marie Bigard.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien par la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule.

L'aide n'est jamais versée au demandeur, mais directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Les bouchons ACCEPTES sont :

- ▀ **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ▀ **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ▀ **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- ▀ **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
- ▀ **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, nutella...
- ▀ **divers** : les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...
- ▀ **autres** : liège et faux liège

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- ▀ **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- ▀ **les bouchons de sécurité** : détergents...
- ▀ **les bouchons de médicaments**

Opération tranquillité vacances : recourir aux services de gendarmerie



Les services de gendarmerie ou de police peuvent surveiller votre logement pendant votre absence en périodes de vacances scolaires. Il convient de signaler à la brigade de gendarmerie ou au commissariat la période d'absence pour que des patrouilles soient effectuées : le formulaire est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.interieur.gouv.fr> = onglet Actualités - L-actu-du-Ministère - Opération-tranquillité-vacances

LE DEFENSEUR DES DROITS



Les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

- préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics.

vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'État, une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public et que les démarches préalables pour résoudre ce litige ont échoué.

- défendre les droits de l'enfant,

Vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur

- lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité,

vous êtes victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe,

- veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité

vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité.

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Lorsque vous le saisissez, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour en faciliter le traitement. Le défenseur des droits vous écoute, vous conseille et vous informe sur les démarches à effectuer en toute confidentialité. Il vous oriente vers le bon interlocuteur si votre dossier ne concerne pas ses missions. **Il s'appuie sur un réseau de 420 délégués** bénévoles présents en métropole et outre-mer, que vous pouvez rencontrer gratuitement dans plus de 650 points d'accueils. Ils vous reçoivent, vous informent, vous orientent et traitent directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises.

A savoir : la saisine du Défenseur des droits n'interrompt et ne suspend ni les délais de prescriptions des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux. Le défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

Pour plus d'informations :

www.defenseurdesdroits.fr / Téléphone: 09 69 39 00 00 du lundi au vendredi de 8h à 20h



Une idée de création d'entreprise ?

La CCI vous accompagne

Nos rendez-vous Création en 2017

Les Jeudis de la Création d'entreprise

5 jours pour Entreprendre

Janvier	12	19	26
Digne-les-Bains	Château Amoux	Manosque	
Février	9	16	23
Digne-les-Bains	Forcalquier	Manosque	
Mars	2	9	23
Digne-les-Bains	Sisteron	Manosque	
Avril	6	13	27
Digne-les-Bains	Saint André	Manosque	Barcelonnette
Mai	4		18
Digne-les-Bains		Manosque	
Juin	8		22
Digne-les-Bains		Manosque	
Juillet	6		20
Digne-les-Bains		Manosque	
Août	10		24
Digne-les-Bains		Manosque	
Septembre	7	14	21
Digne-les-Bains	Château Amoux	Manosque	Barcelonnette
Octobre	5	12	19
Digne-les-Bains	Saint André	Manosque	Forcalquier
Novembre	2	9	16
Digne-les-Bains	Sisteron	Manosque	
Décembre	7		14
Digne-les-Bains		Manosque	

Formation : 5 jours pour entreprendre

Durée : 5 jours (35h)

Horaires : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Intervenants : des professionnels du monde de l'entreprise (comptable, banquier, assureur, représentant, RSI...)

Ateliers thématiques : site internet, aménagement d'un point de vente...

Programme : projet, contexte, marché, business model, marketing, communication, points clés de la gestion, plan financier, réglementations

Prix : se renseigner

Pensez à vous inscrire !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site

www.digne.cci.fr créer votre entreprise

CCIT des Alpes de Haute Provence
60 boulevard Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS
Tel : 04 92 30 80 80

Réunions d'information création d'entreprise

Les Jeudis de la Création d'entreprise

Objectif : connaître toutes les étapes pour mener à bien votre projet

- La construction d'un projet
- L'adéquation homme / projet
- Les besoins au démarrage
- Les aides financières
- Les aspects juridiques, sociaux et fiscaux
- Le choix du statut juridique

Réunion d'information collective

De 9h à 12h

Entretien Découverte

Rendez-vous de 30 minutes avec un conseiller entre 14h et 17h dans la suite de l'accueil collectif

Sur tout le département : Barcelonnette, Château Amoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Saint-André-les-Alpes et Sisteron.

Entretiens individuels

Études personnalisées : sur rendez-vous avec nos conseillers

- Faisabilité financière : prévisionnel d'activité, calcul du seuil de rentabilité
- Conseils juridique, fiscal et social
- Accompagnement post création selon vos besoins

Pour aller plus loin :

- Étude de marché

Tarif : de 120 à 360 € TTC

Dans nos locaux de Digne-les-Bains et de Manosque ou dans votre entreprise.

Assistance en formalités

Simplifier vos démarches avec l'assistance CFE

- Immatriculation au Registre du commerce, à l'INSEE
- Demande d'ACCRE
- Délivrance de la carte de commerçant ambulant, des cartes d'exercice des professions immobilières
- Conseils juridique, fiscal et social
- Informations sur les professions réglementées

CFE Service + :

- Accompagnement personnalisé
- Traitement des dysfonctionnements

Tarif : 60 € TTC

Toute la semaine à Digne-les-Bains et le jeudi à Manosque.

Vos Formalités !



Entre vieillir et bien vieillir, il suffit d'un clic.

www.pourbienvieillir.fr

Les caisses de retraite et Santé Publique France vous aident à bien vivre votre âge

C'est un site internet pour vous aider à profiter pleinement de votre âge et de votre retraite où l'on trouve :

- Des idées et des conseils de médecins experts
- Des vidéos
- Des guides pratiques
- Des quiz
- Des contacts pour trouver les ateliers de prévention près de chez vous



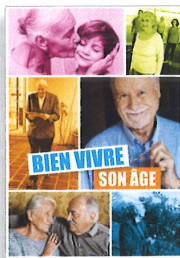
Brochure - Vieillir... et alors ?

Destinée aux jeunes seniors, cette brochure prend en compte les dimensions physiologiques, psychologiques et sociales de toutes les évolutions liées à l'avancée en âge. Elle livre à travers recommandations pratiques et conseils toutes les clés essentielles pour bien manger et bouger,

garder son cerveau en éveil, mais aussi pour penser à soi, partager et rester connecté, sans oublier comment adopter des comportements protecteurs pour son corps et sa santé. La brochure a été réalisée en partenariat avec les régimes de retraite.

Format : 15 x 21 cm
40 pages
Réf : 490-97816-B

Document à destination
du grand public



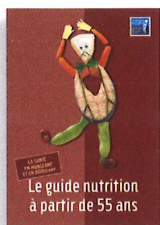
Brochure - Bien vivre son âge

Ce guide s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, car, avec l'âge, le corps évolue et de nouvelles situations apparaissent auxquelles il est nécessaire de s'adapter. Riche en informations pratiques, en astuces et en paroles de professionnels de santé, la brochure aborde - de ma-

nière transversale - le lien social et intergénérationnel, les fonctions cognitives, l'alimentation, l'activité physique, le partage avec les autres ou encore la prévention santé, et invite à prendre le temps de penser à soi. Elle a été réalisée en partenariat avec les régimes de retraite.

Format : 15 x 21 cm
40 pages
Réf : 490-102716-B

Document à destination
du grand public



Brochure - Le guide nutrition à partir de 55 ans

Ce guide pour les plus de 55 ans donne une information simple et des repères de consommation concrets pour une alimentation quotidienne favorable à la santé. Il propose des conseils et astuces adaptés concernant l'alimenta-

tion et l'activité physique des seniors.

Issu d'un groupe de travail coordonné par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), il est publié dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS).

Format : 14,5 x 20,5 cm
64 pages
Réf : 250-29915-B

Document à destination
du grand public



Brochure - Le guide nutrition pour les aidants des personnes âgées

Les aidants proches ainsi que les aidants professionnels trouvent dans cette brochure des informations, conseils et astuces pour accompagner au quotidien les personnes très âgées ou fragilisées. Maintenir la diversité de l'alimentation

et promouvoir l'activité physique sont très importants en termes de qualité de vie.

Format : 14,5 x 20,5 cm
68 pages
Réf : 250-30015-B

Document à destination
du grand public



Brochure - Comment aménager votre maison pour éviter les chutes ?

Cette brochure réunit des repères pour limiter les chutes des personnes âgées, une page pour apprendre à se relever en cas de chute, et de nombreux conseils pour préserver son équilibre et aménager son logement.

Format : 15 x 21 cm
16 pages
Réf : 433-71911-B

Document à destination
du grand public



Brochure - Comment garder son équilibre après 60 ans ?

L'objectif de cette brochure est de répondre aux questions que se posent les personnes âgées en matière d'alimentation et d'exercice physique en donnant des conseils faciles à mettre en pratique. Ils permettront de prévenir l'ostéoporose et, associés à un bon aménagement de la maison, d'éviter les risques de chute.

Format : 15 x 21 cm
22 pages
Réf : 433-05184-B

Document à destination
du grand public

Document disponible uniquement en téléchargement



Concert gratuit

JEUDI 27 JUILLET 2017

à 21h30

Place de la République



ROUMOULES
(centre du village)

TOURNEE GENERALE

(chanson française / musiques festives)

Infos et renseignements : www.culturedlva.fr



Service Culturel de la DLVA



Feux d'artifice

**le dimanche 30 juillet à
22h30**

(si la sécheresse épargne notre village)

**Suivi d'un bal populaire sur la
Place du village**



Marché des potiers

17 août 2017

Place de la République

LOTOS

22 octobre 2017 par le Colombier

Par la Collinette le **12 novembre 2017**

ROUMOULES



Fête patronale de la Saint-Pierre

28, 29, 30 et 31 juillet, 1^{er} août 2017



Vendredi 28 juillet

19 h **SOIRÉE PLANCHA** (Café des Alpes) et **CONCERT** avec le groupe **FOUCH TRIO** (mixed grill salade frites, dessert, vin et café : 20 € tout compris, réservations 06 77 16 08 16)

Samedi 29 juillet

22 h **GRAND BAL** avec « **SONO LATINO** »



Dimanche 30 juillet

15 h **PÉTANQUE 2 J - 3 B**. Inscriptions au café des Alpes
150 € + 10 € par équipe

16 h **JEUX ENFANTS**. Place de la République. Nombreux lots.

22 h **GRAND BAL** avec l'orchestre « **BLUE MEN'S FIELD** »

22 h 30 **FEU D'ARTIFICE** si les conditions météo le permettent

Lundi 31 juillet

10 h **JEU PROVENÇAL 3 J - 2 B**. Souvenir Clément Baratta.
Inscriptions au café des Alpes (500 € + FP à 15 € par équipe + 6 trophées
faïence offerts par Aulagnet-Baratta – lancement du but à 10 h 30)

12 h **PAËLLA MONSTRE** sur la place de la République. Inscriptions au café
des Alpes jusqu'au vendredi 28 juillet dernier délai. 17 € payables à
l'inscription (enfants jusqu'à 10 ans : 8 €). Apporter le couvert.

Mardi 1er août

10 h **CONTINUATION DU JEU PROVENÇAL**



COMITÉ DES FÊTES
DE ROUMOULES



Faïencerie
Aulagnet-Baratta



Commune de Roumoules
Jeu de pétards interdits. Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident et se réserve le droit de modifier le programme IPNS

Hommage à Roger AILLAUD

Agriculteur-cinéaste du Verdon

**Projection de documents d'archives
du monde rural**

Le samedi 28 octobre à 17h

A la salle polyvalente de Roumoules

Organisée par l'Association Culture et Patrimoine de
Sainte Croix et l'Association Cinéma de Pays 04

